

RAPPORT



**GLOBAL
INITIATIVE**
AGAINST TRANSNATIONAL
ORGANIZED CRIME



LA VIOLENCE À VENDRE

L'externalisation de la sécurité
dans le conflit avec le M23 en RDC

ZOBEL BEHALAL



REMERCIEMENTS

Ce rapport a été rendu possible grâce aux contributions et au soutien de nombreuses personnes et institutions engagées dans la documentation et la lutte contre la criminalité organisée en Afrique centrale et au-delà. Je remercie mes collègues de The Global Initiative Against Transnational Organized Crime (l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale, GI-TOC) : Elizabeth Krisher, pour son soutien sans relâche dans la rédaction de ce rapport, ainsi que Ruben de Koning, Martin Davenas, Nathalia Dukhan et Sophia Pickles pour leur soutien technique, la collecte de données et leurs contributions stratégiques tout au long de l'enquête. Je remercie également Lou Osborn et Nedra Cherif pour leurs contributions. J'adresse également mes remerciements aux sources confidentielles, aux informateurs locaux, aux journalistes et aux partenaires de la société civile qui, malgré les risques personnels et professionnels considérables auxquels ils s'exposaient, ont partagé des informations et des éclairages essentiels à ce travail. En raison de la sensibilité du sujet et du risque de représailles, leur identité n'est pas divulguée, mais leurs contributions sont au cœur des conclusions présentées dans ce rapport.

À PROPOS DE L'AUTEUR

Zobel Behalal est expert principal à la GI-TOC. Il possède une vaste expérience dans l'étude et l'analyse de l'économie politique des ressources naturelles et de la criminalité financière en Afrique centrale. Tout au long de sa carrière, il a acquis une expertise approfondie dans le suivi des ressources naturelles et d'autres chaînes d'approvisionnement en matières premières, en particulier en République démocratique du Congo, au Rwanda et dans d'autres pays de la région des Grands Lacs. Il s'intéresse particulièrement aux politiques qui mobilisent des outils économiques pour contribuer à la résolution des conflits et lutter contre la criminalité organisée.

© 2026 The Global Initiative Against Transnational Organized Crime.
Tous droits réservés.

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite de la Global Initiative.

Couverture : © Daniel Buuma/Getty Images

Pour toute demande de renseignements, veuillez vous adresser à :
The Global Initiative Against Transnational Organized Crime
Avenue de France 23
Genève, CH-1202
Suisse

www.globalinitiative.net

Sommaire

Sigles et abréviations.....	ii
Résumé exécutif	1
Méthodologie	2
Principales conclusions	3
Introduction	4
L'écosystème croissant de la violence privatisée	7
Le M23, instrument de l'influence rwandaise	7
Les partenaires de la RDC en matière de sécurité	10
Priorités sécuritaires, profits criminels	18
Captation par les élites	18
Administrations parallèles	19
Le coltan, récompense de facto du Rwanda	21
L'or et l'implication des Forces de défense du peuple ougandais	23
Le bois	23
Conclusion.....	25
Recommandations	26
Notes.....	29

Sigles et abréviations

ADF	Forces démocratiques alliées
AFC	Alliance fleuve Congo
CRP	Convention pour la révolution populaire
FARDC	Forces armées de la République démocratique du Congo
M23	Mouvement du 23 mars
MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
ONU	Organisation des Nations Unies
RDC	République démocratique du Congo
RDF	Forces rwandaises de défense
SMP	Sociétés militaires privées
UPDF	Forces de défense du peuple ougandais





Résumé exécutif

Dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), le conflit avec le Mouvement du 23 mars (M23) a alimenté un écosystème criminel qui se renforce de lui-même, dans lequel l'externalisation de la violence sert de couverture à l'exploitation économique. Les forces étatiques, les armées étrangères, les sociétés militaires privées (SMP), les groupes agissant par procuration et les milices tirent profit de la violence et opèrent sous prétexte d'assurer la sécurité afin de servir leurs propres intérêts en matière de contrôle territorial, d'accaparement des ressources, de taxation, d'enrichissement et de clientélisme. En exploitant l'instabilité à des fins lucratives, ces acteurs brouillent les frontières entre autorité publique, intérêts privés et activités criminelles, fragilisant ainsi les institutions congolaises et compromettant les perspectives de paix.

Au sein de cet écosystème de criminalité organisée, le M23 joue un rôle central. Largement considéré comme un relais de l'État rwandais, le M23 semble progresser sous l'effet de considérations économiques, notamment l'accès à des minerais de grande valeur ainsi que la sécurisation et la continuité des routes commerciales. L'utilisation par le M23 et les Forces rwandaises de défense (RDF) de technologies militaires de pointe, notamment des drones, des systèmes antiaériens, des outils de guerre électronique et des missiles de précision, a mis en évidence l'impact du soutien rwandais sur les actions du M23 et modifié l'équilibre des forces dans l'est de la RDC.

Le gouvernement de la RDC, confronté aux faiblesses structurelles de son armée, a adopté une approche similaire en externalisant sa sécurité auprès de plusieurs acteurs, notamment les groupes armés locaux Wazalendo, l'armée ougandaise et de nombreuses SMP, pour lesquels l'émergence d'un modèle où la sécurité devient une activité commerciale a brouillé les frontières entre sécurité privée, autorité de l'État et intérêts géopolitiques régionaux, en particulier dans le contexte de l'évolution de la coopération entre les États-Unis et la RDC sur les minerais critiques. À l'instar du M23, nombre des partenaires de la RDC en matière de sécurité ont manifesté des motivations économiques, tout en se retrouvant habilités à agir au nom d'un État qui a renoncé à exercer son contrôle.

Dans ce contexte marqué par une gouvernance déficiente, une présence limitée de l'État, une insécurité chronique et des mécanismes de contrôle insuffisants, les acteurs du conflit agissent sans entraves. Ils sont ainsi en mesure de poursuivre leurs propres objectifs, tandis que les préoccupations sécuritaires cèdent de plus en plus le pas aux rivalités géopolitiques et aux intérêts économiques illicites. Le M23 et les Wazalendo ont mis en place des administrations parallèles illégales dotées de systèmes de taxation bien structurés. Le M23 s'est également assuré le contrôle de sites miniers clés, notamment les lucratives mines de coltan de Rubaya, ainsi que de corridors de transport stratégiques. L'armée ougandaise s'est employée à sécuriser les axes nécessaires au trafic d'or, une activité à laquelle certains de ses membres auraient participé. La plupart de ces groupes, ainsi que les troupes congolaises, ont cherché à tirer profit du commerce illicite du bois.

L'externalisation délibérée du monopole de l'État sur l'usage de la force coercitive dans l'est de la RDC a favorisé l'enracinement d'économies de conflit susceptibles de prolonger l'instabilité et de compromettre la souveraineté de l'État ainsi que les perspectives d'une paix durable. À ce stade, de nombreuses parties au conflit ont été accusées de graves violations des droits humains, notamment d'actes de torture, de violences sexuelles, d'exécutions sommaires, de recrutement d'enfants soldats et de pillages¹. Il en résulte un écosystème criminel commun que les acteurs du conflit ont intérêt à maintenir, la violence en devenant le principal instrument.

Méthodologie

Ce rapport repose sur une approche de recherche fondée sur des méthodes mixtes, combinant des sources quantitatives et qualitatives. L'analyse s'appuie sur de nombreux entretiens de terrain menés auprès d'un large éventail de parties prenantes, notamment des acteurs de la sécurité, des diplomates, des représentants de la société civile, des acteurs économiques et des exploitants miniers, ainsi que des membres de groupes armés et de SMP. Les entretiens ont été menés en personne ou à distance, en fonction des conditions d'accès et des impératifs de sécurité. Le rapport s'appuie également sur des données commerciales, des recherches en sources ouvertes et des analyses documentaires.

Toutes les informations recueillies par ces différents moyens ont fait l'objet de recoupements et d'une triangulation systématiques afin de renforcer la fiabilité des conclusions. Dans un souci d'équité et d'exactitude, les personnes et entités faisant l'objet de critiques dans le rapport ont, dans la mesure du possible et lorsque cela était approprié, eu la possibilité de faire part de leurs observations. Leurs réponses et leurs précisions ont été prises en compte et intégrées à l'analyse lorsqu'elles étaient pertinentes.

Ce rapport traite de la violence en tant que composante du monopole que l'État revendique sur l'usage légitime de la force coercitive. L'emploi du terme « violence » ne doit donc pas être compris dans son sens juridique ordinaire. Sur le plan formel, bon nombre des entreprises et des personnes mentionnées dans ce rapport n'enfreignent aucune loi lorsqu'elles sont engagées par la RDC pour remplir les différents rôles décrits ci-dessous. Cela ne soustrait toutefois pas à l'analyse les effets systémiques en aval de leur implication dans le conflit, que ce rapport se propose précisément d'examiner. L'inclusion de toute partie dans ce rapport doit être comprise à la lumière de ce qui précède.

Principales conclusions

- La privatisation et l'externalisation des services de sécurité ne constituent pas une solution au conflit, mais un facteur de violence et d'instabilité. Le M23 et les acteurs armés censés le contenir font partie du même écosystème criminel, structuré autour de l'exploitation illégale des ressources, de la corruption des élites et de la capture progressive de l'État.
- Erik Prince, homme d'affaires américain et fondateur de la SMP Blackwater, s'est imposé comme un acteur clé de l'économie politico-sécuritaire de la RDC. Son contrat de plusieurs millions de dollars américains avec le ministère des Finances, son déploiement à Uvira en janvier 2026 aux côtés des forces spéciales congolaises et son intérêt pour le recrutement d'agents des forces spéciales ukrainiennes marquent l'émergence d'un modèle où la sécurité devient une activité commerciale, sans précédent dans la région.
- La résurgence du M23 a introduit un degré exceptionnel de sophistication technologique dans la conduite de la guerre. Ce renforcement des capacités, rendu possible par un soutien rwandais documenté en violation des résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies, modifie l'équilibre des forces sur le terrain, accroît la vulnérabilité des forces congolaises et renforce la capacité du M23 à consolider son emprise sur les zones qu'il contrôle.
- L'Ouganda intervient sur plusieurs fronts. Tout en étant un partenaire officiel des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) dans la lutte contre le M23 et les Forces démocratiques alliées (ADF), l'Ouganda soutient également des groupes armés, notamment la Convention pour la révolution populaire (CRP) de Thomas Lubanga Dyilo, afin de préserver ses intérêts économiques au Nord-Kivu et en Ituri. Cette double stratégie repose sur l'implication d'éléments de l'armée ougandaise dans les chaînes de valeur illicites de l'or, du bois et d'autres matières premières.
- L'externalisation des services de sécurité est devenue un mécanisme d'exploitation par les élites. Les contrats des SMP sont attribués par l'intermédiaire de réseaux de clientélisme aux plus hauts niveaux de l'État congolais, et des commissions estimées à plusieurs dizaines de millions de dollars américains sont redistribuées au sein des réseaux politiques.



Introduction

En novembre 2021, le Mouvement du 23 mars (M23) a repris ses opérations militaires dans l'est de la RDC après quelques années d'inactivité relative². Cette résurgence a débuté par des attaques sporadiques visant des écogardes de l'Institut congolais pour la conservation de la nature et des membres des FARDC, principalement dans le territoire de Rutshuru³. Ces attaques se sont intensifiées, culminant en juin 2022 avec la prise de Bunagana, ville frontalière entre la RDC et l'Ouganda⁴. Au cours des mois qui ont suivi, le M23, soutenu par le Rwanda, a continué d'étendre sa présence militaire sur de vastes portions de la province du Nord-Kivu et, un peu plus d'un an après la prise de Bunagana, la superficie du territoire sous son contrôle avait doublé⁵.

Dans le même temps, le M23 élargissait son réseau d'alliances et de contacts avec des groupes armés et des acteurs influents opérant dans d'autres provinces de la RDC, notamment au Sud-Kivu et en Ituri. En décembre 2023, le groupe a officialisé son intégration au sein d'une coalition politico-militaire plus large fondée par Corneille Nangaa, l'Alliance fleuve Congo (AFC), dont il constitue la principale force armée⁶. Aujourd'hui, le M23 contrôle Goma et Bukavu, capitales respectives du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, ainsi que plusieurs villes, routes commerciales et sites miniers stratégiques dans ces provinces.

Face à la menace du M23, aux pertes territoriales croissantes et à la fragilité de ses forces de sécurité et de ses institutions⁷, le gouvernement de la RDC a cherché à réorganiser sa réponse sécuritaire. Cela s'est traduit par une augmentation des dépenses militaires⁸, le recrutement de SMP, l'officialisation des relations avec les milices locales connues sous le nom de Wazalendo (« patriotes » en swahili) et des appels à l'aide militaire étrangère auprès d'acteurs régionaux tels que le Burundi, l'Ouganda et la Communauté d'Afrique de l'Est.

Cette privatisation de la violence, définie ici comme l'externalisation du droit légitime de l'État à recourir à la violence au profit d'acteurs privés non étatiques, n'est pas un phénomène nouveau dans le contexte du conflit en RDC⁹, mais elle comporte d'importants risques politiques et sécuritaires. Les acteurs engagés pour assurer des fonctions de sécurité semblent être motivés par leurs propres intérêts privés, souvent d'ordre économique. Dans les contextes où l'autorité de l'État est limitée, ces acteurs consolident leur influence et peuvent légitimer leur contrôle sur des pans entiers de l'économie. Ce faisant, ils

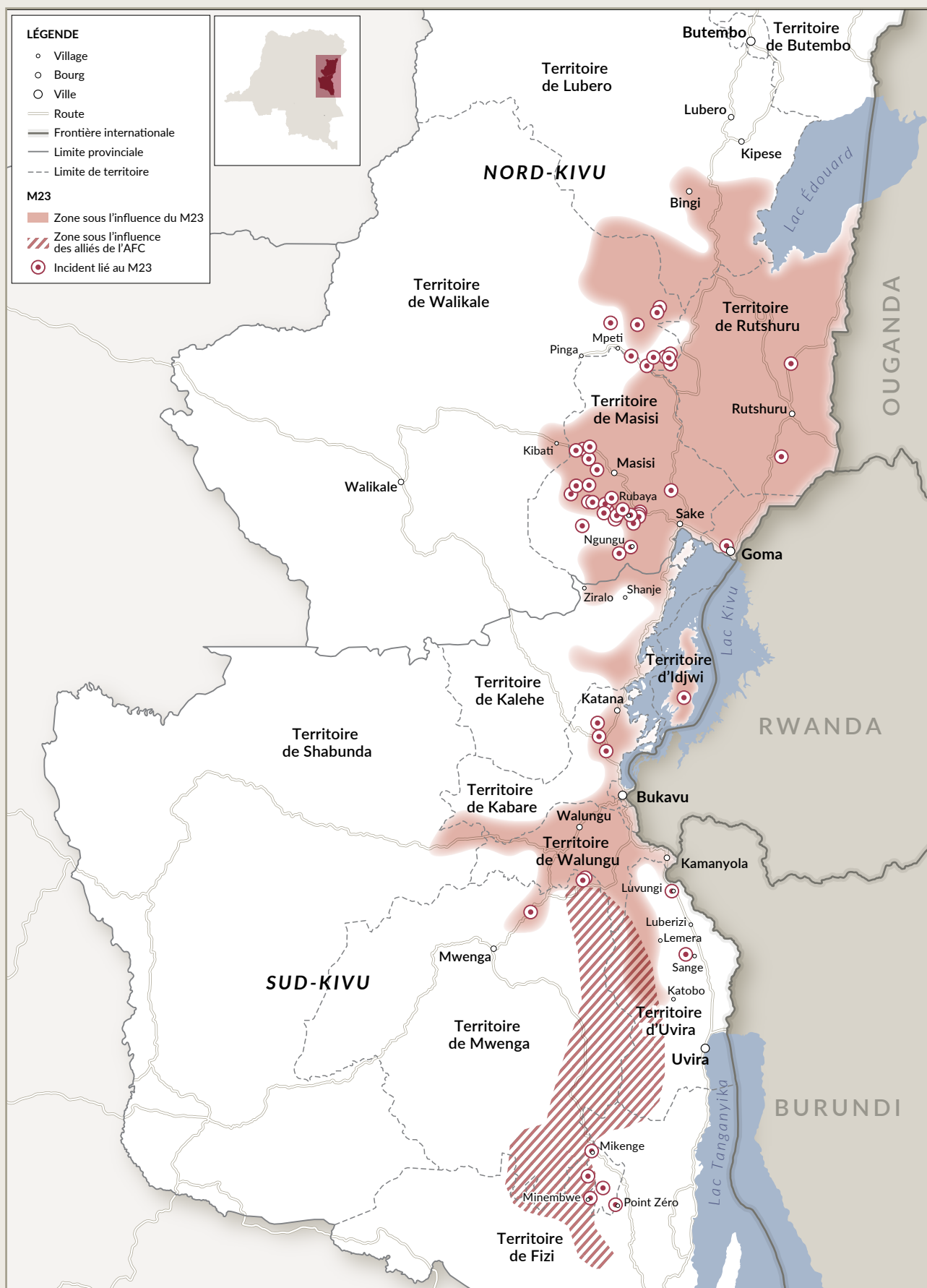


FIGURE 1 Zones sous l'influence du M23 et de l'AFC au 31 mai 2026.

SOURCE : IPIS, *Mapping the M23's territorial influence in eastern DRC*, s.d., <https://ipisresearch.be/home/maps-data/maps-of-drc/mapping-the-m23s-territorial-influence-in-eastern-drc>

détournent l'attention des objectifs de sécurité au profit de l'exploitation et du contrôle des ressources naturelles et des routes commerciales, transformant ainsi la violence en une ressource économique pour les acteurs armés¹⁰. Cette situation est particulièrement préoccupante lorsque les acteurs avec lesquels l'État collabore ont fait l'objet de sanctions internationales ou se sont déjà livrés à des pratiques opaques. Le recrutement de tels acteurs a également entraîné le recours à des équipements militaires de plus en plus sophistiqués, ce qui a contribué à modifier l'équilibre des forces et à enfreindre les réglementations internationales applicables.

Sur le terrain, le conflit a eu des conséquences humanitaires dévastatrices pour la population civile. Environ 10 millions de personnes ont été déplacées à l'intérieur du pays, et les combats ont perturbé les chaînes d'approvisionnement, la production agricole, les services de santé et les infrastructures¹¹. La violence a été utilisée comme un instrument de contrôle par bon nombre des principaux acteurs du conflit, plusieurs organisations internationales ayant documenté des cas d'enlèvement, de torture, de violences sexuelles et d'exécutions arbitraires de civils et de travailleurs humanitaires. « L'ampleur et la fréquence alarmantes des exactions commises dans l'est du Congo devraient choquer le monde entier », a déclaré Tigere Chagutah, directeur régional d'Amnesty International pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe, à propos de ces violences¹².

En analysant les formes et les implications de la privatisation de la violence dans l'est de la RDC depuis la résurgence du M23, ce rapport examine d'abord les acteurs concernés et leurs modes d'organisation, avant de s'intéresser à leurs interactions avec les économies criminelles. Il met en évidence le rôle central de la criminalité organisée dans le recours à la violence pour contrôler les économies illicites en RDC et souligne la nécessité d'intégrer pleinement cette dimension aux efforts de résolution du conflit.



L'écosystème croissant de la violence privatisée

L'externalisation de la violence en RDC n'est pas un phénomène nouveau. Par le passé, le gouvernement a fait appel à des acteurs non étatiques pour exercer des fonctions liées à la sécurité relevant de l'autorité de l'État, tout comme d'autres pays de la région ont eu recours à des groupes armés agissant par procuration¹³. Le conflit actuel avec le M23 se distingue toutefois par l'ampleur de l'implication des acteurs non étatiques dans les violences. Le M23 est largement considéré comme un relais du Rwanda, tandis que le gouvernement de la RDC a délégué sa sécurité à plusieurs acteurs, notamment des sociétés militaires privées, des groupes armés locaux et les forces armées de pays voisins.

Le conflit se caractérise ainsi par une externalisation réciproque de la violence, qui donne naissance à des systèmes parallèles où l'autorité de l'État est affaiblie et qui, à terme, alimentent un écosystème criminel qui se renforce de lui-même. En autorisant des tiers à superviser des opérations et à intervenir dans le domaine de la sécurité, la RDC et le Rwanda ont renoncé à exercer leur contrôle, conférant ainsi davantage de pouvoir à des acteurs qui agissent en fonction de leurs propres motivations et intérêts et utilisent la violence comme instrument d'exploitation économique.

Le M23, instrument de l'influence rwandaise

Le soutien du Rwanda au M23 et son implication aux côtés du mouvement sont depuis longtemps considérés comme des faits établis. En décembre 2025, entre 6 000 et 7 000 soldats des RDF avaient été déployés au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, dans l'est de la RDC, pour soutenir le M23¹⁴. Les experts des Nations Unies affirment également avoir identifié des éléments attestant du soutien rwandais, notamment au moyen de photographies aériennes, de vidéos, d'interceptions et de témoignages de combattants¹⁵. Un combattant du M23 et deux membres de communautés locales ont décrit comment les troupes rwandaises avaient notamment participé à la prise de villes telles que Goma, Bukavu et Uvira, en utilisant des armes lourdes pour ralentir l'avancée des FARDC et de leurs alliés et en envoyant des troupes participer aux combats au sol¹⁶.

Si les autorités rwandaises ont dans un premier temps nié toute implication¹⁷, elles ont récemment donné des signes laissant entendre qu'elles reconnaissent leur rôle dans le conflit. Le 22 janvier 2026, par exemple, l'ambassadrice du Rwanda aux États-Unis a publié une déclaration dans laquelle elle reconnaissait l'existence d'une « coordination en matière de sécurité » entre le Rwanda et le M23¹⁸. En privé, les responsables rwandais se montrent plus explicites, reconnaissant qu'il s'agit d'un projet impliquant les plus hauts niveaux du gouvernement¹⁹. Officiellement, le Rwanda présente son soutien au M23, visé par des sanctions des Nations Unies, comme répondant à des impératifs de sécurité, invoquant la menace que représente la présence, dans l'est de la RDC, des Forces démocratiques de libération du Rwanda, un groupe rebelle armé hutu qui compte dans ses rangs des éléments liés au génocide rwandais de 1994 et s'oppose au gouvernement rwandais²⁰.

Cependant, le soutien continu du Rwanda repose sur des considérations économiques qui sont au cœur de sa stratégie régionale, notamment l'accès à des minerais de grande valeur et le maintien de systèmes transfrontaliers facilitant la sécurisation et la continuité des routes commerciales pour les produits miniers et agricoles, ainsi que pour les marchandises importées transitant par le Rwanda à destination de la RDC²¹. Les avancées du M23 ont permis au groupe de prendre le contrôle de routes commerciales clés et de villes minières lucratives, au bénéfice de l'État qui le soutient²². Cette stratégie a encore renforcé l'ambition du Rwanda de s'imposer comme une plaque tournante régionale du commerce des minerais, un rôle qui repose sur le maintien de corridors stables et de flux commerciaux prévisibles avec l'est de la RDC, ainsi qu'avec des pays comme la République centrafricaine²³.

Les éléments attestant du soutien du Rwanda au M23 ont suscité des condamnations internationales et conduit à l'imposition de sanctions par plusieurs acteurs internationaux. En mars 2025, l'Union européenne a imposé des sanctions à plusieurs hauts responsables du M23 et des RDF, ainsi qu'à la raffinerie d'or Gasabo Gold Refinery au Rwanda, pour avoir « entretenu le conflit armé, l'instabilité et l'insécurité en RDC et tiré profit du conflit armé par l'exploitation ou le commerce illicites de ressources naturelles »²⁴. Un an plus tard, les États-Unis ont également imposé des sanctions aux RDF et à quatre de leurs hauts responsables. Selon les autorités américaines, « les RDF soutiennent activement le Mouvement du 23 mars, entraînent ses combattants et combattent à ses côtés »²⁵. En juin 2026, les États-Unis ont également imposé des sanctions à Gasabo Gold Refinery et à son réseau pour avoir « agi en coordination avec le Mouvement du 23 mars (M23), soutenu par le Rwanda, afin de faire passer illégalement des minerais [...] au Rwanda »²⁶.

Modernisation des moyens de guerre

Par leur ampleur, leur constance et leur degré de sophistication technique, les capacités du M23 dépassent ce que l'on attend généralement d'un groupe armé non étatique opérant en RDC, ce qui pourrait s'expliquer par le soutien que le groupe reçoit du Rwanda²⁷. Le M23 dispose d'un éventail d'équipements militaires de pointe, notamment de fusils d'assaut modernes, de mortiers, de systèmes antiaériens, de systèmes antichars, de missiles portatifs et de véhicules aériens sans pilote, ainsi que de capacités de guerre électronique, telles que des dispositifs de brouillage et de leurrage²⁸. Deux experts des groupes armés et un membre du M23 ont indiqué qu'une grande partie de ce matériel aurait été détournée des stocks de l'armée rwandaise, puis transférée en RDC avec la participation de membres de cette armée²⁹.

Les conditions dans lesquelles ce matériel circule soulèvent de graves questions juridiques et réglementaires. Le transfert d'armes à des groupes armés opérant en RDC est interdit depuis 2008 en vertu

de la résolution 1807 du Conseil de sécurité des Nations Unies, et tout transfert au M23 serait considéré comme une violation de cette interdiction³⁰. De tels transferts témoigneraient également de lacunes dans la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes, auquel le Rwanda est État partie, notamment en ce qui concerne les dispositions interdisant le transfert d'armes lorsque celles-ci pourraient servir à commettre un génocide, des crimes contre l'humanité, des attaques dirigées contre des civils ou d'autres crimes de guerre³¹.

En l'état, la possession par le M23 d'armements aussi sophistiqués a eu un impact tangible sur le conflit, modifiant l'équilibre local des forces et permettant au groupe de mener des opérations coordonnées et soutenues, notamment des campagnes contre des civils qui, selon les Nations Unies, pourraient constituer des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité³². Lors d'un entretien accordé en 2022 à des médias français, le secrétaire général des Nations Unies a déclaré : « La vérité, c'est que le M23 aujourd'hui est une armée moderne, avec des équipements lourds qui sont plus perfectionnés que les équipements de la MONUSCO [Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo]³³. » En effet, la phase actuelle du conflit dans l'est de la RDC se distingue comme l'une des plus avancées sur le plan technologique de ces trente dernières années³⁴.

Cette évolution est particulièrement manifeste dans la nature des armements déployés. En février 2025, par exemple, lors de son entrée à Kavumu, au Sud-Kivu, le M23 a déployé au moins un véhicule blindé équipé d'un système chinois de défense aérienne à courte portée, connu sous le nom de Type 92 Yitian, conçu pour protéger les forces terrestres contre les menaces aériennes. Le M23 a également été observé en train d'utiliser des missiles sol-air portatifs à courte portée guidés par infrarouge. Parmi les modèles qu'il utilise figure le SA-16 Gimlet (9K310 Igla-1), un missile de fabrication russe qui n'avait encore jamais été observé en RDC³⁵. Les experts des Nations Unies ont également relevé l'utilisation par le M23 de drones de reconnaissance et de tirs d'artillerie lourde lors de ses avancées, notamment pendant la prise de Sake³⁶.



Le système de défense aérienne à courte portée Type 92 Yitian, déployé par le M23 en février 2025, est équipé de missiles à guidage infrarouge capables de suivre leur cible après leur lancement. Il est doté de radars et de capteurs modernes, notamment d'une caméra thermique, d'un télémètre laser et de systèmes de suivi automatique. *Photo : Rapport interne de l'ONU*



Une image tirée d'une enquête de NBC News montre un soldat des RDF aux côtés du M23 en RDC, portant un missile sol-air (antiaérien) portable à très courte portée et à guidage infrarouge. *Photo : NBC News*

Les partenaires de la RDC en matière de sécurité

Avec le soutien du Rwanda, le M23 s'est rapidement emparé de territoires clés dans l'est de la RDC, ne rencontrant qu'une résistance limitée de la part des FARDC. Les experts et les observateurs soulignent depuis longtemps les faiblesses structurelles persistantes des FARDC, notamment un commandement inefficace, la corruption, une coordination défailante et des capacités logistiques insuffisantes³⁷. En décembre 2025, le président Félix Tshisekedi a publiquement reconnu l'ampleur de ces difficultés institutionnelles, déclarant avoir hérité d'« une armée de clochards »³⁸. Des préoccupations similaires ont été mises en évidence dans deux récents rapports parlementaires, qui décrivaient une armée sous-équipée, marquée par la sédentarisation des troupes et minée par des effectifs artificiellement gonflés en raison de la corruption et de la mauvaise gestion³⁹.

Ces lacunes expliquent pourquoi le gouvernement de la RDC s'est tourné vers plusieurs partenaires non étatiques afin de renforcer ses capacités de sécurité face aux avancées du M23. Plusieurs SMP ont été chargées de former les troupes et d'assurer l'entretien du matériel. Le gouvernement a apporté un soutien opérationnel aux Wazalendo, une coalition informelle de groupes armés locaux et de milices. La RDC a également étendu ses opérations militaires conjointes avec l'Ouganda en Ituri ; si ces opérations avaient initialement été lancées en réponse à la menace des ADF, les déclarations du chef d'état-major général adjoint des FARDC, le général Jacques Ychaligonza Nduru, ont clairement indiqué qu'elles visaient « tous les groupes armés »⁴⁰.

Bien que chacun de ces partenaires apporte un soutien militaire au gouvernement selon des modalités différentes, l'externalisation à grande échelle des services de sécurité transfère néanmoins une partie de l'autorité de l'État à ses partenaires, affaiblissant le contrôle centralisé et ouvrant la voie à l'émergence d'économies et d'acteurs fonctionnant de manière autonome. En outre, nombre de ces acteurs ont manifesté un intérêt évident pour la recherche de profits, ce qui laisse penser que leur implication est motivée non seulement par des objectifs sécuritaires, mais aussi par des possibilités de gains financiers et d'exploitation des ressources.

Sociétés militaires privées étrangères

Si le recours de la RDC aux SMP n'a pas commencé avec la crise du M23, le conflit a néanmoins marqué un tournant décisif dans la fragmentation de l'appareil sécuritaire congolais et la multiplication des prestataires étrangers. Face à l'effondrement opérationnel et logistique des FARDC, M. Tshisekedi aurait accéléré l'externalisation de la sécurité dès la fin de 2022 et au début de 2023⁴¹, alors que la chute de Goma devenait une éventualité⁴². Depuis lors, le nombre de SMP opérant en RDC a augmenté, et ces sociétés semblent constituer un pilier central de la réponse sécuritaire du pays, M. Tshisekedi ayant, selon certaines informations, estimé nécessaire de recourir à leurs services et affirmé qu'il « ne le regrettait pas »⁴³. Le recours de M. Tshisekedi à ces groupes semble lui avoir permis d'affirmer, devant des journalistes, que le M23 ne prendrait pas Goma⁴⁴.

Si le déploiement des SMP peut s'expliquer par le délitement institutionnel au sein des FARDC, l'externalisation des capacités de défense a néanmoins ouvert la voie à des acteurs dont les liens avec la criminalité organisée et la prolifération des armes sont documentés. Elle a également soulevé des questions quant au champ d'action exact de ces sociétés et à la délégation de responsabilité pour les actes commis au cours du conflit, notamment lorsque des membres de ces groupes ou des éléments des forces armées nationales qu'ils ont formés ont participé à des opérations liées à de graves violations des droits humains. Ces préoccupations sont encore accentuées par l'opacité entourant les contrats et les activités des SMP.

Les SMP auxquelles il est fait appel depuis 2021, ainsi que celles dont les contrats sont antérieurs au conflit avec le M23, semblent avoir été recrutées pour intervenir dans des domaines spécifiques de la sécurité. Ces sociétés, qui entretiennent des liens avec la France, la Roumanie, Israël et d'autres pays, auraient, selon les cas, des activités axées sur la logistique, l'approvisionnement, la maintenance aéronautique, la formation

militaire, les services de conseil et la surveillance électronique⁴⁵. Seules quelques-unes ont été présentes sur le terrain, et la plupart d'entre elles auraient principalement assuré des fonctions de conseil ou de formation. Leur impact sur les opérations n'en a pas moins été notable⁴⁶.

Agemira RDC a été l'un des premiers acteurs du dispositif de sécurité externalisé mis en place par la RDC face au M23. La société était dirigée par le Français Olivier Bazin, qu'un procureur suisse a décrit comme un marchand d'armes international et qui a été condamné en France, dans une affaire sans lien avec ce qui précède, pour blanchiment d'argent et contrebande d'or⁴⁷. Agemira était officiellement chargée de la maintenance et de la gestion des aéronefs, après avoir conclu en juillet 2022 un accord avec le corps logistique de la Maison militaire, dirigé par le général Franck Ntumba⁴⁸. Selon certaines informations, Agemira aurait également établi un camp militaire à Sake et servi d'intermédiaire pour les FARDC dans l'achat d'avions de combat, de drones chinois et d'hélicoptères⁴⁹. Agemira pourrait avoir mené des activités dépassant le cadre de son mandat officiel, dont certaines pourraient être considérées comme des violations du régime de sanctions. Par exemple, en 2024, à la demande des autorités congolaises, l'un des aéronefs d'Agemira a transporté Guidon Shimiray Mwissa, qui faisait alors l'objet de sanctions des Nations Unies⁵⁰. Plusieurs rapports font également état d'une participation d'Agemira aux combats, notamment aux abords de Sake⁵¹. M. Bazin a déclaré : « Agemira a fourni des services de maintenance aéronautique en RDC de 2022 à 2024 et n'a pas participé à des opérations de combat. Les aéronefs étaient exploités par du personnel qualifié des FARDC. »

En octobre 2024, Agemira a été rebaptisée Bulgaria Global Solutions, peut-être afin de réduire l'attention médiatique portée à ses activités en RDC⁵². Elle est ensuite devenue Congo Aviation après la chute de Goma⁵³, réorientant ses activités vers la fourniture d'un appui aérien aux forces armées congolaises. Opérant depuis Kisangani, dont la RDC avait fait sa plaque tournante pour les opérations de drones⁵⁴, la société a joué un rôle de plus en plus actif, ses membres ayant piloté des drones CH-4 qui ont mené des frappes contre des positions du M23 et des RDF au Sud-Kivu en mai et juin 2025⁵⁵. Le contrat de la société aurait été résilié en juillet 2025 après l'ouverture d'enquêtes internes sur la chute de Goma et sur les opérations menées par les plus hauts responsables militaires de la RDC⁵⁶.

Aux côtés d'Agemira opérait la société militaire privée congolaise Congo Protection, qui a conclu en novembre 2022 un contrat avec la société roumaine Association RALF, dirigée par le légionnaire roumain Horațiu Potra, surnommé le « Prigojine roumain »⁵⁷. Selon le contrat, Congo Protection avait pour mandat d'assurer la formation et l'instruction de membres des FARDC, RALF étant vraisemblablement appelée à lui apporter son concours dans cette mission. Mais sur le terrain, leur rôle serait allé plus loin. Les hommes de M. Potra étaient chargés de sécuriser les aéroports de Goma et de Bukavu⁵⁸ et ont notamment pris part aux combats aux côtés des FARDC⁵⁹, subissant des pertes à Sake⁶⁰. Un ancien mercenaire ayant opéré sous les ordres de M. Potra a déclaré à la BBC que les activités du groupe allaient au-delà de ce qui était prévu dans son contrat, précisant que « seul un très petit nombre d'entre nous était réellement chargé de la formation »⁶¹.

Les opérations de Congo Protection se sont achevées dans le désordre. En décembre 2024, M. Potra a été arrêté en Roumanie pour son implication dans une tentative de coup d'État, les autorités ayant découvert à son domicile un arsenal d'armes et plusieurs millions d'euros en espèces⁶². En RDC, lors de la chute de Goma, les hommes de Congo Protection se sont repliés des combats vers une base des Nations Unies, où 288 mercenaires roumains ont négocié leur reddition et leur évacuation en passant par le Rwanda⁶³.

Les cas d'Agemira et de Congo Protection ont été très médiatisés et soulèvent des questions quant à la respectabilité de leurs liens et aux limites raisonnables de leur champ d'action, mais ces sociétés ne sont pas les seules entreprises de sécurité privées auxquelles des capacités militaires ont été externalisées et dont les activités méritent un examen attentif. Selon des sources du secteur de la sécurité, plusieurs acteurs israéliens

sont intégrés à l'appareil sécuritaire congolais depuis l'ère Kabila⁶⁴. Africa Intelligence et un expert des sociétés militaires privées israéliennes en Afrique ont identifié les entreprises concernées⁶⁵. Face aux interrogations suscitées par la présence de certains de ces acteurs, la cellule de renseignement financier de la RDC a mené un audit des SMP recrutées pour contrer le M23⁶⁶. L'audit — dont les conclusions n'ont pas été publiées — a mis en évidence des lacunes dans le contrôle exercé par l'État sur les SMP en RDC et a exhorté les hautes autorités à renforcer les mécanismes de contrôle réglementaire⁶⁷.

Le retour d'Erik Prince

Ces dernières années, Erik Prince s'est imposé comme un acteur clé du marché concurrentiel des prestataires de sécurité privée en RDC. Connu pour les scandales qui ont entouré son groupe de mercenaires Blackwater au début des années 2000, M. Prince a récemment fait son retour dans plusieurs zones grises et zones de conflit, notamment en Afrique, où il maintient une présence discrète depuis plus de dix ans⁶⁸. Les entreprises de M. Prince ont étendu leurs activités, de la logistique et de l'exploitation minière à la fourniture de services de sécurité, en mettant en œuvre un modèle où la sécurité devient une activité commerciale, dans lequel des capacités militaires sont proposées conjointement avec des infrastructures civiles et des services générateurs de revenus⁶⁹. Dans le contexte plus large de la concurrence mondiale autour des ressources stratégiques de la RDC, ce modèle illustre la manière dont l'externalisation de la fourniture de services de sécurité à des entités étrangères et privées est devenue un pilier structurel de l'économie politique et de l'économie de conflit.



Erik Prince, fondateur américain de la société militaire privée Blackwater, maintient depuis des décennies une présence discrète en Afrique, notamment en RDC. © Getty Images

Nouvelles opportunités

Le conflit avec le M23 ayant ouvert la voie aux SMP en RDC, M. Prince y aurait vu une opportunité. Au début de 2023, les autorités de la RDC avaient prévu de déployer 2 500 prestataires militaires originaires de Colombie, du Mexique et d'Argentine afin de contrer l'avancée du M23 et de sécuriser les zones minières, selon le Groupe d'experts des Nations Unies⁷⁰. Selon certaines informations, ce projet découlait d'un accord entre la RDC et les Émirats arabes unis, négocié par M. Prince et mis au point par un conseiller de M. Tshisekedi. (Les Émirats arabes unis ont nié l'existence d'un tel accord⁷¹.) Un rapport des Nations Unies indiquait qu'« à cette époque, Erik Prince cherchait à recueillir des éléments de preuve [...] susceptibles d'être utilisés contre la MONUSCO, afin de précipiter son départ au profit du déploiement de ses prestataires militaires »⁷². Si ce projet n'a pas débouché sur un accord formel, il a néanmoins suscité des inquiétudes quant au risque de violation de l'embargo sur les armes et à de possibles actes de corruption⁷³.

M. Prince aurait poursuivi ses efforts pour s'implanter sur le marché congolais de la sécurité privée, se rendant à Kinshasa pour rencontrer des responsables congolais avant de rencontrer finalement M. Tshisekedi⁷⁴. L'effondrement de l'architecture sécuritaire de la RDC à la fin de 2024 a ouvert la voie aux activités de M. Prince, qui a signé en décembre de la même année un contrat de cinq ans avec le ministère congolais des Finances⁷⁵. Le contrat, dont la valeur pourrait se situer entre 100 et 200 millions de dollars américains, vise à aider les autorités à sécuriser les sites miniers, à améliorer les mécanismes de perception des recettes fiscales et à lutter contre la contrebande transfrontalière de minerais⁷⁶.

Les intérêts de M. Prince en RDC sont actuellement représentés par deux entités juridiques : Vectus Global et Quantum Global Consulting⁷⁷. Bien que formulé en termes généraux, son contrat étaye les promesses

de M. Prince de faire revenir les recettes fiscales dans les caisses de l'État, notamment par la création d'une « police des mines » ou d'une « brigade financière » chargée de recouvrer les recettes fiscales auprès des sociétés minières — sans nécessairement user de ménagement⁷⁸. Présenté comme « une initiative de réforme logistique et fiscale plutôt qu'une opération militaire directe »⁷⁹, l'accord permettrait, selon certaines informations, de déployer des prestataires de sécurité afin de protéger les autorités fiscales, les services d'inspection minière et les autres personnels concernés chargés de l'application de la loi⁸⁰. Les parties concernées ont souligné qu'il n'était pas prévu de déployer des prestataires de sécurité dans des zones de conflit actif⁸¹. Cependant, des sources interrogées par le Groupe d'experts des Nations Unies ont indiqué que le contrat comprenait une offre de M. Prince visant à sécuriser le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri grâce à « la formation et au déploiement de troupes au sol et à l'exploitation de moyens aériens, y compris de drones armés », le volet minier devant servir à financer ces opérations militaires⁸². Selon Africa Intelligence, un recruteur lié à M. Prince recrute des militaires français pour un projet en RDC⁸³.

Au-delà du champ d'application du contrat, les zones de déploiement prévues ont également fait l'objet de divergences. Le projet initial de déployer des conseillers à Goma semble avoir dû être suspendu après la prise de la ville par le M23 en janvier 2025, l'attention se reportant alors sur la province méridionale du Katanga. D'autres sources soutiennent toutefois que l'accent avait été mis dès le départ sur le sud, riche en minerais, la priorité stratégique du gouvernement étant de récupérer les recettes perdues du fait de la contrebande et de la fraude fiscale — des pertes pouvant atteindre 40 millions de dollars américains par mois — dans des pôles miniers tels que Kolwezi, dans la province du Lualaba⁸⁴.

Présentée par les autorités comme « une réponse pragmatique aux capacités limitées de l'État à sécuriser les sites miniers isolés et à maintenir les flux de recettes »⁸⁵, l'initiative a suscité des critiques dans le pays et soulevé des questions quant au recours de la RDC à des SMP étrangères pour gérer ses ressources nationales, une démarche qui pourrait éventuellement aller à l'encontre de la souveraineté congolaise.

Conclu dans le contexte de négociations plus larges entre les États-Unis et la RDC en vue d'un accord « minerais contre sécurité » — un projet qui a suscité des préoccupations similaires —, cet accord a été interprété par divers analystes à la fois comme étant lié aux intérêts américains dans les minerais critiques de la RDC et comme étant distinct de ceux-ci⁸⁶.

Un sous-traitant de l'accord Trump ?

Signé le 4 décembre 2025 parallèlement aux Accords de Washington pour la paix et la prospérité entre la RDC et le Rwanda, l'Accord de partenariat stratégique reposait sur la promesse affichée d'un partenariat gagnant-gagnant entre les États-Unis et la RDC⁸⁷. Alors que la RDC diversifierait ses partenariats dans l'exploitation des ressources minérales et bénéficierait de la coopération américaine en matière de sécurité ainsi que d'un soutien au secteur du développement afin de lutter contre le commerce illicite de minerais, les États-Unis obtiendraient un accès préférentiel aux minerais critiques de la RDC, considérés comme « vitaux » pour l'économie et la sécurité nationale des États-Unis⁸⁸.

Toutefois, les Accords de Washington comme l'Accord de partenariat stratégique manquent de clarté quant aux mécanismes de mise en œuvre et ne précisent guère comment les États-Unis contribueront à la sécurité en RDC au-delà de la formation, de la fourniture d'équipements et d'une assistance limitée aux FARDC⁸⁹. Bien que l'administration américaine ait nié avoir l'intention de faire appel aux entreprises de sécurité privée de M. Prince ou à d'autres entreprises de ce type pour assurer la mise en œuvre de l'accord⁹⁰, des analystes ont reconnu que le recours à des prestataires de sécurité tels que M. Prince pourrait être envisagé comme une mesure parallèle ou transitoire visant à renforcer le contrôle exercé par l'État congolais sur ses ressources⁹¹.

La reconquête d'Uvira : les hommes d'Erik Prince en première ligne

Depuis la fin de 2025, le renforcement de la présence sécuritaire de M. Prince dans l'est de la RDC a fait l'objet de plusieurs allégations, dont beaucoup ne reposent sur aucune preuve formelle⁹². Toutefois, le premier cas connu d'implication des prestataires de M. Prince dans des activités militaires en première ligne remonte à janvier 2026, lors des opérations visant à reprendre et à stabiliser Uvira, deuxième ville du Sud-Kivu, dont le M23 s'était brièvement emparé en décembre 2025. Contrairement à d'autres prestataires qui auraient affronté des combattants du M23⁹³, le groupe de M. Prince aurait apporté un soutien aux forces d'opérations spéciales congolaises et à des unités de l'armée, notamment au moyen de drones de surveillance et d'autres formes d'assistance technique⁹⁴. Il opérait en coordination avec des conseillers israéliens dont le mandat consistait à former deux bataillons congolais de forces spéciales et à renforcer leurs capacités en vue d'opérations de jour comme de nuit⁹⁵.

Le déploiement des prestataires privés aurait eu lieu à la demande des autorités congolaises, afin de renforcer leurs efforts à un moment de crise, et l'équipe a repris sa mission principale de perception des recettes fiscales une fois la situation sécuritaire stabilisée à Uvira⁹⁶. À l'avenir, l'équipe de M. Prince pourrait continuer à être déployée chaque fois que Kinshasa en ferait la demande, selon une source interrogée par Reuters. Il n'est pas clairement établi que cette implication ait été avalisée par Washington, mais un responsable congolais du secteur de la sécurité a déclaré à Reuters que l'opération « s'inscrivait dans le cadre de l'accord "minerais contre sécurité" » signé avec l'administration américaine⁹⁷.

Le fondement juridique de telles interventions demeure incertain. Aucun décret public n'autorise explicitement les prestataires privés de M. Prince à intervenir sur le sol congolais dans un rôle ouvertement axé sur le combat. Les contrats de M. Prince étant négociés par l'intermédiaire des ministères chargés des finances et des questions minières, plutôt que par le ministère de la Défense, ils ne sont pas soumis aux dispositions strictes du droit congolais régissant le déploiement de forces combattantes étrangères dans des zones de conflit actif⁹⁸. Leurs activités sont au contraire présentées sous l'angle de la sécurité économique et de l'application de la législation fiscale. Les équipes de M. Prince sont principalement présentées comme du personnel chargé de sécuriser les recettes, opérant dans les zones minières ou à proximité de celles-ci, malgré leur déploiement à Uvira⁹⁹. Cela soulève toutefois des questions quant aux mécanismes de contrôle, à l'obligation de rendre des comptes et à la capacité des autorités congolaises à enquêter sur les prestataires privés et à les sanctionner en cas d'abus.

La guerre par drones de la RDC et le lien ukrainien

Témoignant de la récente intensification de la guerre par drones dans l'est de la RDC¹⁰⁰, l'opération d'Uvira a également mis en évidence ce qui est désormais devenu l'une des marques de fabrique de M. Prince.

M. Prince a fait des drones un axe central de ses activités, les décrivant comme « la plus grande innovation sur le champ de bataille depuis une génération »¹⁰¹. Des drones sont notamment utilisés en Haïti — un pays en proie à l'insécurité liée aux gangs — depuis mars 2025, dans le cadre d'un accord conclu entre les autorités de Port-au-Prince et Vectus Global, la société de M. Prince¹⁰². Reproduisant le modèle appliqué en RDC, la société a été chargée de contribuer au rétablissement de la sécurité et de sécuriser la perception des recettes fiscales, en prélevant une partie des recettes douanières en échange de son « expertise » en matière de sécurité. En l'espace de quelques mois, pas moins de 233 membres de gangs avaient été tués par des frappes de drones¹⁰³.

Les moteurs et opérateurs ukrainiens ayant fait leurs preuves au combat présentent un intérêt particulier pour M. Prince et les autres SMP opérant en RDC¹⁰⁴. Plusieurs rapports ont fait état des déplacements répétés de M. Prince à Kyiv ces dernières années, dans le but d'élargir son réseau de contacts auprès d'entreprises liées au secteur de la défense et de repérer des drones ainsi que des opérateurs susceptibles d'être déployés en RDC¹⁰⁵. Il a récemment été recruté comme président non exécutif de Swarmer, une start-up ukrainienne ayant fait ses preuves au combat et spécialisée dans les logiciels pour drones autonomes¹⁰⁶.

Les informations concernant les moteurs et les plateformes spécifiques utilisés par les prestataires de M. Prince en RDC sont rares, mais les informations disponibles laissent penser qu'ils ont accès à des véhicules aériens sans pilote à courte ou moyenne portée, capables de fournir aux forces congolaises des images en temps réel ou quasi réel à l'appui du ciblage, des décisions relatives à la protection des forces et de la sécurisation des itinéraires¹⁰⁷. Les équipes de M. Prince opérant aux côtés des forces congolaises pourraient, selon certaines informations, compter dans leurs rangs des membres expérimentés des Forces d'opérations spéciales ukrainiennes, de l'unité Alpha du Service de sécurité d'Ukraine et de l'unité spéciale Artan de la Direction générale du renseignement du ministère de la Défense ukrainien¹⁰⁸.

L'intégration des Wazalendo

Si la coopération entre l'armée nationale et les groupes armés locaux est une pratique ancienne dans l'est de la RDC, elle a historiquement été fragmentée, opportuniste et tributaire d'alliances locales changeantes¹⁰⁹. Après la résurgence du M23, cette collaboration semble toutefois avoir évolué vers une centralisation et une institutionnalisation accrues, les milices civiles étant de plus en plus intégrées à des stratégies plus larges de défense territoriale. Le partenariat entre les FARDC et les Wazalendo, une coalition de groupes armés congolais, en constitue un exemple notable.

Si la plupart des groupes se réclamant des Wazalendo existaient avant la crise du M23, et nombre d'entre eux entretenaient déjà des liens avec les forces armées nationales, le conflit a marqué un tournant dans les relations entre la coalition et les FARDC. Les Nations Unies ont indiqué que de hauts gradés des FARDC rencontraient des dirigeants de groupes armés depuis au moins juin 2023 et qu'une réunion structurée consacrée à une stratégie opérationnelle conjointe FARDC-Wazalendo aurait eu lieu en septembre 2023¹¹⁰. En novembre 2023, au cours d'un entretien accordé à des médias français, M. Tshisekedi a explicitement exprimé son soutien aux « groupes civils d'autodéfense » mobilisés sous la bannière des Wazalendo, qui résistaient au M23 dans l'est de la RDC¹¹¹. Il a appelé les FARDC à apporter un soutien opérationnel à ces groupes chaque fois que cela était possible, reconnaissant publiquement et renforçant ainsi une dynamique observée depuis plus tôt dans l'année¹¹².



Des membres des Wazalendo près de leurs armes après s'être rendus au M23, décembre 2025. © Daniel Buuma via Getty Images

Des informations publiées ainsi que des entretiens menés avec des membres des Wazalendo font état du soutien que leur apporte l'armée congolaise¹¹³, notamment sous la forme d'armes et de munitions, d'incitations financières et d'une prise en charge des personnes blessées ou tuées lors des affrontements¹¹⁴. Par exemple, un membre des Wazalendo a indiqué qu'en février 2026, le gouvernement avait versé 325 dollars américains à chaque combattant opérant dans les territoires de Fizi et d'Uvira, au Sud-Kivu. Il a ensuite expliqué que les demandes d'armes et de munitions étaient soumises aux commandants locaux des FARDC, qui centralisaient ces besoins en coordination avec leur hiérarchie régionale avant d'en faciliter la livraison au groupe¹¹⁵.

La coalition Wazalendo ne constitue toutefois pas un partenaire sans problèmes. Plusieurs de ses groupes armés ont été identifiés comme responsables de graves crimes de guerre et violations des droits humains, notamment de violences sexuelles, d'exécutions sommaires, de recrutement d'enfants soldats et de pillages¹¹⁶. En outre, des dirigeants clés de certaines des principales factions de la coalition, notamment Guidon Shimiray Mwiswa et William Amuri Yakutumba, font l'objet de sanctions des Nations Unies en raison de leur implication au sein de groupes armés qui auraient commis des violations des droits humains et « compromis la paix et la sécurité de la République démocratique du Congo, notamment en se livrant au commerce illicite et à l'exploitation de ressources naturelles »¹¹⁷.

Le soutien apporté par la RDC à ces groupes et à ces acteurs contribue ainsi à militariser la société locale, à ancrer le conflit dans la durée et à ouvrir la voie à des abus prolongés contre les civils ainsi qu'au pillage des ressources nationales. Cette situation est d'autant plus préoccupante que nombre de leurs dirigeants ne sont pas disposés à renoncer aux privilèges politiques, économiques et liés à la sécurité qu'ils tirent de la violence, même en cas de retour à la stabilité¹¹⁸.

Le soutien et les objectifs de l'Ouganda

Le partenariat sécuritaire entre la RDC et l'Ouganda, initialement caractérisé par des incursions sporadiques et une coopération ponctuelle, s'est progressivement institutionnalisé et a récemment été étendu à des zones où le M23 est actif¹¹⁹. En juin 2025, les chefs d'état-major des armées des deux pays, le général ougandais Muhoozi Kainerugaba — fils du président Yoweri Museveni — et le général congolais Jules Banza Mwilambwe, ont signé un accord visant à étendre le champ d'action des opérations conjointes menées par les Forces de défense du peuple ougandais (UPDF) et les FARDC aux territoires de Lubero, au Nord-Kivu, ainsi que de Mambasa et d'Irumu, en Ituri¹²⁰. Cet accord s'inscrivait dans le prolongement de l'opération conjointe « Shujaa », lancée en novembre 2021 dans le territoire de Beni, au Nord-Kivu, et visant à neutraliser les ADF, un groupe rebelle initialement constitué pour s'opposer au régime de M. Museveni¹²¹.

Selon l'accord de juin 2025, les troupes ougandaises participeront aux opérations des FARDC contre le M23 dans le territoire de Lubero et appuieront les opérations conjointes menées contre d'autres groupes armés dans d'autres territoires. L'accord comprend également des dispositions relatives au partage de renseignements, à la formation militaire et à la protection des projets de réhabilitation routière¹²².

Si l'opération conjointe sert en apparence les intérêts sécuritaires des deux pays, le déploiement ougandais pourrait également répondre à un objectif secondaire. L'est de la RDC revêt une importance économique stratégique pour l'Ouganda¹²³, et le général Felix Kulayigye, porte-parole de l'armée ougandaise, a déclaré que le déploiement de l'UPDF en RDC était lié à la protection des intérêts économiques nationaux, soulignant que « le marché de l'Ouganda, c'est en réalité l'est du Congo ». En effet, l'Ouganda, comme le Rwanda, a tout intérêt à sécuriser ses routes commerciales d'importation et d'exportation, et des sources diplomatiques à Kampala qualifient cette motivation de « secret de Polichinelle »¹²⁴.

Le partenariat sécuritaire entre la RDC et l'Ouganda doit également être replacé dans l'histoire plus large des ingérences régionales, notamment durant les guerres du Congo (1996–2003). Au cours de cette période, le gouvernement ougandais a entretenu des liens étroits avec divers groupes armés locaux. La première intervention de l'Ouganda remonte à 1996, lorsqu'il s'est joint au Rwanda et à l'Angola pour soutenir les rebelles de l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo contre le régime de Mobutu Sese Seko¹²⁵. Pendant la deuxième guerre du Congo, qui a débuté en 1998, l'Ouganda a soutenu plusieurs groupes rebelles congolais, dont le Mouvement de libération du Congo, dans leur lutte contre le nouveau gouvernement de Laurent-Désiré Kabila. Ce soutien a conduit la Cour internationale de Justice à condamner l'Ouganda, en décembre 2005, pour des violations du droit international, notamment l'exploitation illégale des ressources naturelles de la RDC¹²⁶.

Ces dynamiques semblent avoir perduré, en particulier depuis la résurgence de la crise du M23. Les Nations Unies ont indiqué que certains responsables de l'UPDF avaient activement soutenu le M23 et que le gouvernement ougandais n'aurait apparemment pas empêché le transit, par son territoire, de troupes, de véhicules ou de fournitures du M23 ou des RDF¹²⁷.

Selon certaines informations, l'Ouganda entretient également des liens avec d'autres groupes armés, notamment la Convention pour la révolution populaire (CRP), dont l'objectif est de fédérer les groupes armés en Ituri afin de renverser le gouvernement de la RDC. Selon le Groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC, le mouvement aurait bénéficié du « soutien moral et passif » des autorités ougandaises¹²⁸, pays où réside son fondateur, Thomas Lubanga Dyilo. Ces dynamiques sont renforcées par des réseaux identitaires transnationaux : la communauté hema, qui constitue le noyau de la CRP, entretient des liens étroits avec la communauté banyankole en Ouganda, à laquelle appartient M. Museveni et qui exerce une influence au sein de l'UPDF¹²⁹.

La CRP a lancé ses premières attaques sur le territoire congolais en juillet 2025, dans le but de sécuriser un accès stratégique au lac Albert, une zone qui revêt une importance majeure pour l'Ouganda en matière d'exploitation pétrolière¹³⁰. Selon des sources au sein du groupe, ce contrôle constituait une condition préalable posée par Kampala au maintien de son soutien matériel¹³¹. D'anciens membres de la CRP, ainsi que des officiers des FARDC participant à des opérations conjointes, ont fait état d'une collaboration active entre les autorités ougandaises, les troupes déployées en RDC et la CRP. Ils ont notamment mentionné des réunions régulières, à Kampala, entre les dirigeants de la CRP et le chef d'état-major de l'UPDF¹³². Lors de l'attaque de juillet et des opérations qui ont suivi, les combattants de la CRP auraient bénéficié de renseignements et d'un appui opérationnel fournis par des drones mis à disposition par des éléments de l'UPDF présents sur le territoire congolais¹³³. Des membres de la CRP et des officiers des FARDC ont également indiqué que, lors des réunions préparatoires à la création de la CRP tenues à Kampala, une personne présentée comme l'envoyé spécial de la présidence ougandaise aurait assisté aux discussions¹³⁴. Enfin, des véhicules de l'armée ougandaise auraient été utilisés pour transporter des armes destinées à la CRP et évacuer ses blessés. D'anciens dirigeants du mouvement ont confirmé avoir utilisé ces mêmes véhicules pour rejoindre les combattants sur le terrain¹³⁵. En outre, la GI-TOC a examiné des documents produits par des unités des FARDC déployées en Ituri, qui laissent penser qu'une coopération pourrait exister entre des éléments de l'UPDF opérant dans la région et la CRP.



Priorités sécuritaires, profits criminels

La dilution des mécanismes de contrôle et de supervision résultant de la prolifération des acteurs privés dans le paysage conflictuel de l'est de la RDC est étroitement liée aux activités illicites. Les acteurs intégrés à l'appareil d'État, les milices, les groupes militaires privés et les autres acteurs du conflit ont ainsi pu tirer directement profit du conflit. Évoluant dans un environnement criminogène marqué par une gouvernance défailante, une présence limitée de l'État, une insécurité chronique et des mécanismes de contrôle insuffisants, ces acteurs peuvent utiliser des objectifs sécuritaires affichés comme couverture de leurs intérêts économiques, mettre à profit l'instabilité pour générer des profits et brouiller les frontières entre autorité publique, intérêts privés et activités criminelles.

Les activités illicites de ces acteurs vont de possibles systèmes de rétrocommissions à l'exploitation des ressources naturelles et à la mise en place de systèmes de gouvernance parallèles. Dans certains cas, l'implication ou la proximité de représentants de l'État renforce encore ces réseaux et leur permet d'opérer dans une relative impunité. Ces dynamiques montrent comment le discours sécuritaire et la privatisation de la violence peuvent légitimer des pratiques qui contribuent à ancrer les économies de conflit et permettent l'extraction de ressources à des fins d'enrichissement privé.

Captation par les élites

Alors qu'elle visait à remédier aux faiblesses militaires, l'externalisation de la sécurité a au contraire renforcé un système de captation de rentes ancré dans des réseaux clientélistes jusque dans les plus hautes sphères du pouvoir. L'accès aux marchés publics dépend de la proximité avec le pouvoir, et les SMP s'appuient systématiquement sur des intermédiaires politiquement connectés pour obtenir des contrats. Cela renforce la mainmise des élites sur l'affectation des ressources publiques et soulève des questions quant à l'ampleur des dépenses nationales¹³⁶. L'ampleur de cette captation est accentuée par le contexte macroéconomique. À mesure que les dépenses de défense augmentent¹³⁷, l'externalisation de la sécurité a contribué à l'enrichissement lié à la guerre au sein de l'appareil d'État, tandis que les marchés passés en urgence sont devenus un important vecteur d'accumulation de richesses par les élites¹³⁸.

Plusieurs hauts responsables politiques ont été publiquement associés à d'importants contrats dans le domaine de la sécurité. Par exemple, en mai 2024, Africa Intelligence a rapporté que le vice-Premier ministre Jean-Pierre Bemba — alors ministre de la Défense — négociait avec une petite société sud-africaine un contrat de 500 millions de dollars américains portant sur des drones de combat chinois, dont le propriétaire avait été accusé de malversations financières par les autorités sud-africaines¹³⁹. Selon certaines informations, la société aurait proposé que la RDC règle une partie de la facture au moyen d'actifs pétroliers ou miniers¹⁴⁰. L'accord a ensuite été bloqué par des conseillers proches de M. Tshisekedi, et Africa Intelligence a relevé que cela « n'était pas sans lien avec le départ de Bemba de son ministère »¹⁴¹. Selon Africa Intelligence, Guy Kabombo Muadiamvita, qui a succédé à M. Bemba au poste de ministre de la Défense, aurait été lié à une autre société de sécurité par l'intermédiaire d'un diamantaire belge¹⁴².

L'écosystème clientéliste plus large s'étend au-delà des plus hauts responsables gouvernementaux. Patrick Bologna, ancien député et président du parti politique Avenir du Congo, aurait été copropriétaire de la société militaire privée Congo Protection, qui a déployé du personnel combattant sous la direction du Roumain Horațiu Potra¹⁴³. M. Bologna a nié ces allégations.

Selon deux sources du secteur de la sécurité, Olivier Chekinah, conseiller religieux intervenant en dehors des structures formelles de l'État, aurait joué un rôle de « gardien » entre la présidence et les prestataires de sécurité étrangers¹⁴⁴. Par l'intermédiaire de sa société OL Consult, M. Chekinah a facilité l'implantation de plusieurs entreprises étrangères, notamment des sociétés de sécurité telles que Fortress et SYN-RG-Ai¹⁴⁵. Les honoraires facturés pour faciliter de telles mises en relation et contribuer aux négociations peuvent être considérables¹⁴⁶. Selon certaines sources, M. Chekinah aurait conservé une part de la valeur des contrats, de l'ordre de 10 %, et contrôlé la redistribution de fonds — qui se chiffraient à des dizaines de millions de dollars américains — au sein de réseaux politiques¹⁴⁷.

Administrations parallèles

Les coalitions du M23 et des Wazalendo ont toutes deux mis en place des systèmes de gouvernance parallèles reproduisant des fonctions essentielles de l'État dans les zones placées sous leur contrôle, notamment l'administration, le maintien de l'ordre, la délivrance d'autorisations et la fiscalité. Ces administrations fonctionnent de manière illicite, en dehors de tout cadre juridique, sans obligation de rendre des comptes, ce qui accroît les risques d'une gouvernance coercitive et arbitraire. Ce faisant, elles risquent de prolonger le conflit, d'aggraver les crises humanitaires et de déstabiliser le pays.

Le M23 dispose d'une structure plus formalisée. Dans certaines parties du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, il a cherché à reproduire les institutions de l'État, en nommant des gouverneurs et des vice-gouverneurs et en remplaçant les autorités coutumières locales — parfois par la violence¹⁴⁸. Il a également mis en place des fonctions rudimentaires de justice et de maintien de l'ordre par l'intermédiaire de diverses commissions et structures locales de sécurité¹⁴⁹. Parmi ces dispositifs figure le déploiement d'une société privée de sécurité armée, New Vision Security, chargée de protéger les acteurs économiques¹⁵⁰.

Un rapport récent indique qu'en septembre 2025, le M23 contrôlait 45 grands sites miniers produisant de l'or, du coltan et de la cassitérite¹⁵¹. Parmi les plus importants figure le pôle minier de Rubaya, qui fournirait environ 15 % de l'approvisionnement mondial en coltan et dont le M23 s'est emparé en avril 2024¹⁵². La prise de contrôle de cette localité constituait un élément central de la stratégie du mouvement, selon deux chercheurs locaux et une source au sein du mouvement, car elle permettait de consolider une importante source de revenus et de faciliter l'acheminement des minerais vers le marché rwandais¹⁵³.

TERRITOIRE : MWENGA			TERRITOIRE : UVIRA			TERRITOIRE : FIZI		
SECTEUR / ACTIVITÉ	MONTANT (USD) / FRÉQUENCE	ACTEURS IMPLIQUÉS	SECTEUR / ACTIVITÉ	MONTANT (USD) / FRÉQUENCE	ACTEURS IMPLIQUÉS	SECTEUR / ACTIVITÉ	MONTANT (USD) / FRÉQUENCE	ACTEURS IMPLIQUÉS
Bars	5 par semaine (samedi)	Wazalendo	Particuliers (plaine de la Ruzizi)	0,25 par poste de contrôle	Wazalendo + FARDC	Camions	125 par entrée	Wazalendo
Passagers de motos	0,25 par passager et par poste de contrôle	Wazalendo	Bus en provenance de Bukavu	100 par entrée	Wazalendo + FARDC	Postes de contrôle	1,25 par barrière	Wazalendo
Stations-service	Montant non précisé ; paiements réguliers	Wazalendo	Camions en provenance de Bukavu	1 500 par entrée	Wazalendo + FARDC	Recettes publiques (Baraka)	Partage de 50 % des recettes ; en continu	Wazalendo
Marchés	Montant non précisé ; taxation des marchés	Wazalendo	Secteur des carburants	Paievements en nature (carburant) ; gestion par l'intermédiaire des autorités provinciales	Gouvernement provincial + Wazalendo	Sites miniers	1 000 par mois	Wazalendo
Sites miniers	22 par semaine	Wazalendo				Zone minière de Misisi (toutes les recettes)	Partage de 50 % des recettes ; répartition systématique	Gouvernement + Wazalendo

FIGURE 2 Systèmes de taxation au Sud-Kivu.

SOURCE : Entretiens avec des acteurs de la société civile à Bukavu et Uvira, des chercheurs locaux et des acteurs économiques, avril 2026.

Pour le M23, les avantages financiers liés au contrôle de Rubaya sont considérables. Selon les estimations de l'ONU, le M23 aurait tiré au moins 800 000 dollars américains par mois de la taxation de la production et du commerce du coltan sur le site¹⁵⁴, et des sources sur le terrain ont indiqué que le M23 prélevait des taxes à différents stades de l'extraction et du commerce¹⁵⁵. Lors d'une visite de Reuters en mars 2025, des responsables du M23 ont reconnu qu'une taxe de 15 % était imposée aux négociants en minerais achetant du coltan aux mineurs artisanaux de la région¹⁵⁶. Des sources locales ont indiqué à la GI-TOC que les acheteurs à Rubaya paient une taxe de 7 dollars américains par kilogramme et que toute personne qui pénètre dans un puits minier pour récupérer les minerais achetés paie également 10 000 francs congolais (environ 3,50 dollars américains) par jour¹⁵⁷. Chaque vendredi, les creuseurs versent aux représentants du M23 une somme forfaitaire de 20 000 francs congolais (environ 7 dollars américains), sans recevoir de reçu. Le M23 vend aux creuseurs de nouveaux puits miniers pour un montant compris entre 500 et 1 000 dollars américains ; auparavant, les zones minières — qu'il s'agisse de puits ou de groupes de puits — s'obtenaient pour des montants compris entre 200 et 250 dollars américains¹⁵⁸.

Les groupes Wazalendo, en revanche, exercent un contrôle plus décentralisé et davantage ancré localement dans des zones telles que Walikale, Masisi, Rutshuru, Kalehe, Mwenga et Fizi¹⁵⁹. La gouvernance s'exerce principalement par l'intermédiaire de postes de contrôle situés le long des principaux axes de transport, où des taxes sont systématiquement prélevées sur les marchandises et les transports, notamment sur les produits agricoles et le passage des motos¹⁶⁰. Dans certaines régions, comme Uvira et Misisi, les pratiques de taxation reflètent une forme de gouvernance hybride dans laquelle les groupes armés et les structures étatiques collaborent ou coexistent dans la gestion et l'exploitation des ressources¹⁶¹.

Le coltan, récompense de facto du Rwanda

Le contrôle exercé par le M23 sur les économies locales, et en particulier sur Rubaya, permet au groupe de dominer le commerce du coltan dans la région. Qui plus est, ses relations avec le Rwanda placent ce pays en position privilégiée pour tirer profit, sur le plan économique, du contrôle illicite exercé par le groupe¹⁶². Le Rwanda constitue non seulement l'une des principales destinations du coltan provenant de Rubaya, mais des éléments indiquent également une coordination entre le M23 et les autorités rwandaises dans la fixation des prix, la perception des taxes et l'acheminement des cargaisons de l'autre côté de la frontière.

Selon le Groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC, le M23 « a exercé le monopole de l'exportation de coltan de Rubaya au Rwanda »¹⁶³. En effet, des rapports de l'ONU et des informations parues dans les médias indiquent que d'importants volumes de coltan extrait à Rubaya sont introduits clandestinement au Rwanda, où ils sont mélangés à la production nationale afin d'en dissimuler l'origine¹⁶⁴. En décembre 2024, l'ONU indiquait que le M23 supervisait le commerce et le transport d'environ 120 tonnes de coltan par mois en provenance de Rubaya ; en juillet 2025, elle estimait que le volume de coltan introduit clandestinement de Rubaya au Rwanda avait probablement augmenté, relevant qu'au cours d'une seule semaine de mars 2025, quelque 195 tonnes de minerais dits « 3T » (tantale, étain et tungstène, issus respectivement du coltan, de la cassitérite et de la wolframite) avaient été acheminées¹⁶⁵.

Le contrôle exercé par le M23 commence sur le site de Rubaya, où le groupe supervise la taxation et les échanges commerciaux, probablement en coordination avec les autorités rwandaises. Un acteur économique établi à Kigali, qui achète des minerais à des négociants de Rubaya, a déclaré que le paiement de taxes au M23 constituait une condition sine qua non pour vendre des minerais au Rwanda. Lorsque ces taxes n'ont pas été acquittées sur le territoire de la RDC, elles sont déduites après la vente du coltan au Rwanda, puis déposées à la Caisse générale d'épargne du Congo, à Goma¹⁶⁶. Le M23 est également directement impliqué dans la commercialisation du coltan par l'intermédiaire d'un négociant opérant depuis Goma. Il avait auparavant géré la vente de stocks de minerais pillés lors de la prise de Goma par le M23 en janvier 2025. Aujourd'hui, il recevrait des minerais de plusieurs acteurs et organiserait leur transport vers le Rwanda¹⁶⁷.

S'agissant des paiements à Rubaya, les recherches de terrain menées en juillet 2025 indiquent que, bien que les centres de négoce soient officiellement gérés par des négociants congolais, ils sont en pratique contrôlés par des négociants rwandais, qui fournissent les capitaux, pèsent les minerais et en fixent les prix. Les paiements aux négociants congolais sont effectués en présence de négociants rwandais, parfois au moyen de billets de banque rwandais. En juillet 2025, le prix d'un kilogramme de coltan variait entre 35 et 40 dollars américains, les mineurs faisant état de faibles revenus et affirmant que les balances étaient manipulées afin de sous-estimer les quantités. Les mineurs ont également indiqué que la prédominance des négociants rwandais avait considérablement réduit leur pouvoir de négociation. Certains acteurs locaux ont signalé la présence d'agents des services de renseignement rwandais à Rubaya¹⁶⁸.



Des soldats du M23 patrouillent près du lieu d'un glissement de terrain dans une mine de coltan à ciel ouvert à Rubaya, le 30 janvier 2026. © AFP via Getty Images

Des mineurs participent à un rassemblement du M23 à la mine de coltan de Rubaya, mars 2025.

© Camille Laffont/AFP via Getty Images



Depuis Rubaya, le coltan est acheminé par route vers le Rwanda, le M23 contrôlant le corridor de transport reliant la mine à la frontière¹⁶⁹. Des témoins à Rubaya ont indiqué qu'en juillet 2025, alors que le M23 contrôlait Goma, des motos, des camions et des Toyota Land Cruiser étaient régulièrement observés sur la route Rubaya–Goma, transportant d'importants volumes de minerais¹⁷⁰. Cette augmentation du trafic aurait incité les autorités du M23 à investir dans l'entretien de la route¹⁷¹. Les travaux de réhabilitation ont été confiés à une entreprise rwandaise, Delta Two Construction, qui a commencé ses activités en avril 2025 à Kihira, dans la zone de Kamuronza à Sake. Une vidéo de Kivu Morning Post indiquait que les travaux routiers étaient financés par le M23¹⁷².

Une fois arrivé au Rwanda, souvent après avoir franchi de nuit les principaux postes-frontières¹⁷³, le coltan peut être mélangé à la production rwandaise¹⁷⁴. Certaines entreprises de Kigali participeraient à ce commerce en ayant pleinement connaissance de l'origine des minerais et en coordination avec les autorités minières liées au M23, en organisant leur transport et en confirmant que les taxes ont bien été acquittées. Ces entreprises participent également à l'évaluation de la teneur en tantale, en col-

laboration avec une société internationale spécialisée dans les analyses. À ce stade, un prélèvement d'environ 3 % est appliqué et reversé à la Rwanda Revenue Authority¹⁷⁵. Ce système semble générer d'importants avantages économiques pour le Rwanda. Les données de la Banque nationale du Rwanda font apparaître une hausse régulière des volumes déclarés, qui sont passés de 1 304 tonnes en 2022 à 2 070 tonnes en 2023, 2 306 tonnes en 2024 et 2 743 tonnes en 2025. L'augmentation de 110,4 % enregistrée entre 2022 et 2025 s'est produite malgré l'absence de nouvelles exploitations minières, ce qui soulève des questions quant aux facteurs à l'origine de la croissance soutenue de la production déclarée.



Un panneau annonçant un projet de réhabilitation routière financé par le M23 en mai 2025. Photo : Réseaux sociaux

En 2024, les exportations rwandaises de coltan transitaient par des sociétés de négoce établies aux Émirats arabes unis et à Hong Kong, qui approvisionnaient une fonderie au Kazakhstan. Un autre exportateur établi au Rwanda approvisionnait directement des fonderies chinoises, sans passer par des négociants intermédiaires. Le raffinage du tantale est principalement effectué en Chine, bien que le Kazakhstan dispose d'une importante installation de fusion¹⁷⁶.

L'or et l'implication des Forces de défense du peuple ougandais

L'Ouganda s'est imposé comme un nœud central de l'économie politique régionale de l'or, faisant office de plaque tournante du transit et de la transformation au sein de la vaste chaîne d'approvisionnement affectée par le conflit qui relie l'est de la RDC aux marchés mondiaux¹⁷⁷. Une grande partie des exportations d'or de l'Ouganda — évaluées à 6,4 milliards de dollars américains en 2025, soit près du double du total enregistré en 2024 — proviendrait de la RDC, ces flux étant largement alimentés par la contrebande systématique en provenance de l'est de la RDC, en particulier de l'Ituri et de la région du Grand Nord, dans le Nord-Kivu¹⁷⁸.

Au sein de ce système, l'UPDF joue un rôle important qui brouille les frontières entre fourniture de sécurité, facilitation économique et influence politique. Sa présence dans l'est de la RDC a contribué à la consolidation des réseaux commerciaux transfrontaliers en sécurisant des corridors de transit clés entre l'Ituri et l'Ouganda, en assurant la protection de certains acteurs économiques — notamment au sein de la communauté nande — et en facilitant les contacts avec les groupes armés locaux¹⁷⁹.

Un acteur économique opérant dans le territoire de Lubero et un officier des FARDC ont indiqué à la GI-TOC que des éléments de l'UPDF achetaient de l'or illicite dans leurs bases, parfois à des prix supérieurs à ceux du marché. Les mêmes sources ont indiqué avoir assisté à des achats réguliers d'or par des éléments stationnés à Mangureijipa. Selon ces sources, les membres de l'UPDF proposaient systématiquement 5 dollars américains de plus que le prix du marché par gramme, avant de transporter l'or à Kampala pour le revendre¹⁸⁰.

Des informations font également état de l'implication de hauts gradés de l'armée ougandaise, notamment des colonels et des généraux, dans la contrebande d'or. Selon des acteurs économiques et un ancien chef de groupe armé, de hauts gradés fournissent des avances de fonds à des acteurs congolais et ougandais chargés de collecter de l'or en Ituri. L'or ainsi acquis est ensuite transporté à Kampala dans des véhicules militaires ougandais, échappant ainsi à tout contrôle¹⁸¹.

L'implication de hauts gradés dans le commerce illicite de l'or s'inscrit dans un contexte plus large. *The Monitor* a rapporté qu'un colonel de l'UPDF ayant participé à l'opération Shujaa en RDC avait été arrêté, avec ses gardes, pour avoir tenté de dévaliser et d'enlever un négociant en or en Ouganda en 2025. L'article relevait que « les cas de soldats et de membres des services de sécurité impliqués dans des transactions illégales sur l'or et des vols sont devenus courants en Ouganda »¹⁸².

Le bois

Le bois a servi à financer plusieurs groupes armés pendant les guerres du Congo des années 1990 et 2000¹⁸³, et la résurgence du conflit armé ces dernières années a encore amplifié ce commerce illicite, la déforestation et l'exploitation forestière illégale étant en hausse dans plusieurs aires protégées du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ainsi que dans les localités voisines. Le M23, divers groupes Wazalendo et

des membres de l'UPDF ont cherché à tirer profit du commerce illégal du bois, en occupant des zones particulièrement propices à l'exploitation forestière — notamment celles abritant des essences de grande valeur telles que l'acajou (*libuyu*) et le teck africain (*iroko*) —, en exerçant une influence sur les acteurs locaux et en imposant des taxes illégales. L'implication de ces groupes a entraîné une hausse de 40 à 50 % des prix finaux du bois à Goma, avec un impact économique important sur les communautés locales¹⁸⁴.

Depuis son retour, le M23 a pris le contrôle de vastes portions du parc national des Virunga et contrôlerait les activités d'exploitation forestière illégale dans le secteur de Mikenno. Selon l'ONU, le M23 exploite environ 40 tonnes de bois par semaine à Mikenno, ce qui lui rapporte entre 2,08 et 2,6 millions de dollars américains par an¹⁸⁵. Le M23 a également occupé des zones d'exploitation forestière illégale dans les territoires de Rutshuru — notamment le long de l'axe Kalengera-Tonbo — et de Masisi, où il pourrait générer des revenus comparables, notamment grâce à l'imposition de lourdes taxes aux transporteurs de planches de bois¹⁸⁶. Selon des sources locales, certains officiers du M23 auraient également participé à des activités d'exploitation forestière illégale dans le parc national de Kahuzi-Biega¹⁸⁷.

Légitimés par leur alliance avec le gouvernement congolais, plusieurs groupes Wazalendo ont commencé à diversifier leurs sources de revenus en se tournant vers l'exploitation du bois. Les groupes Wazalendo seraient impliqués dans le commerce illicite du bois à Nyiragongo, parfois avec l'appui de membres des FARDC¹⁸⁸. En outre, ils sont notamment actifs à Masisi et dans ses environs, où ils ont imposé des taxes illégales aux camions transportant des planches vers Goma, souvent en sus des taxes déjà imposées par le M23¹⁸⁹. Selon les estimations de l'ONU, les groupes Wazalendo tireraient en moyenne environ 44 000 dollars américains par an de taxes à Masisi, auxquels s'ajouteraient 1,95 million de dollars américains par an provenant de l'exploitation du bois dans le territoire de Rutshuru¹⁹⁰.

Des membres de l'UPDF sont également actifs à Rutshuru, parfois avec la collaboration ou l'appui d'éléments des FARDC¹⁹¹. Des ONG locales ont indiqué que des membres de l'UPDF escortaient des camions de transport en direction de la frontière ougandaise, où le commerce de bois de contrebande est en plein essor¹⁹². Le bois transite principalement par Kasindi vers l'Ouganda, ou par Goma vers le Rwanda¹⁹³. Pour franchir la frontière, les formalités administratives peuvent être facilitées par des négociants en bois titulaires de concessions ou par des agents publics corrompus, qui font passer le bois comme ayant été exploité dans les concessions de ces négociants. Cela permet au bois produit illégalement d'obtenir des documents le faisant passer pour légal et d'être blanchi sur les marchés régionaux et internationaux¹⁹⁴. À Lia, au poste-frontière officiel entre la RDC et l'Ouganda, les cargaisons de bois ne sont ni scannées ni pesées, et le bureau de l'Uganda Revenue Authority chargé du dédouanement des marchandises manque cruellement de personnel, tout comme les services congolais. The Africa Report a relevé que les responsables ougandais « ne se soucient pas » des taxes ou des documents, car ils « se contentent de faciliter » l'acheminement du bois vers les marchés du Kenya, d'Europe et d'ailleurs¹⁹⁵.



Conclusion

La résurgence du M23 dans l'est de la RDC a mis en lumière l'accélération, ces dernières années, de l'externalisation des fonctions de sécurité de l'État au profit d'acteurs privés, de forces par procuration, de groupes armés et de forces étrangères. Plus important encore, elle a mis en évidence la manière dont l'accélération de cette pratique a activement favorisé le développement et l'enracinement d'acteurs du conflit et d'activités économiques criminelles, ajoutant de nouvelles strates de complexité à un environnement déjà fragile et contribuant probablement à prolonger l'instabilité.

Bien qu'il soit inexact et simpliste de réduire le conflit dans l'est de la RDC à de seuls facteurs économiques, la recherche de profits tirés des économies illicites n'en est pas moins devenue un élément structurant. Tant que les activités criminelles resteront accessibles, lucratives et peu risquées, elles continueront d'alimenter les alliances opportunistes, les cycles de violence et la prolifération des acteurs armés. Elles continueront également d'attirer des acteurs locaux et régionaux qui disposent de peu d'autres options.

Au-delà des intérêts économiques documentés dans ce rapport, les enquêtes de terrain ont révélé comment les trajectoires individuelles étaient façonnées par les pressions socio-économiques. Plusieurs interlocuteurs ont expliqué avoir rejoint des groupes armés parce qu'ils cherchaient un emploi ou de meilleurs revenus, qu'ils ne pouvaient obtenir ailleurs. Un membre rwandais du M23 affecté au poste-frontière de Bunagana a expliqué avoir rejoint le mouvement après que son oncle, qui en faisait déjà partie, lui eut dit qu'il pourrait percevoir un salaire régulier. Une recrue congolaise basée à Goma a déclaré avoir rejoint le mouvement après plusieurs années de chômage. Des motivations similaires ont présidé à la mobilisation de personnel étranger de sociétés militaires privées, auquel étaient proposés des paiements mensuels de plusieurs milliers de dollars américains. Ces témoignages illustrent une nouvelle fois la nécessité d'intégrer les dimensions socio-économiques dans toute analyse de ce conflit qui perdure depuis plusieurs décennies, ainsi que dans la recherche de solutions durables.

La réalité de ces facteurs économiques et socio-économiques, ainsi que de l'enracinement croissant d'un écosystème criminel qui s'auto-entretient, appelle à une réévaluation des réponses actuelles en matière de politiques publiques. Compte tenu de la faiblesse des institutions étatiques et de l'agilité des réseaux criminels, les stratégies qui reposent uniquement sur le renforcement de l'état de droit ne s'attaqueront qu'à une partie du problème. La priorité devrait plutôt être accordée à des approches innovantes fondées sur des mécanismes d'incitation, reposant sur une compréhension nuancée de l'économie politique du conflit

et s'inscrivant dans les efforts de lutte contre la criminalité organisée. Plutôt que de partir du principe que la seule application de la loi peut démanteler des systèmes criminels profondément enracinés, les approches devraient chercher à modifier les mécanismes d'incitation qui les perpétuent, en rendant la participation à l'économie formelle plus attrayante et moins coûteuse que l'implication dans des activités illicites.

La nécessité de cette réorientation est renforcée par le nombre d'initiatives de paix qui n'ont jusqu'à présent produit que des résultats limités. Les initiatives de médiation et les processus de paix — notamment le processus de Washington, les négociations de Doha entre le gouvernement congolais et le M23, les pourparlers de Montreux conçus comme un volet de suivi du processus de Doha, les consultations de Lomé, la médiation angolaise menée par le président João Lourenço, la médiation de haut niveau de l'Union africaine, ainsi que des mécanismes régionaux tels que la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et le Mécanisme conjoint de vérification élargi Plus — témoignent d'un niveau sans précédent de mobilisation internationale et régionale. Pourtant, malgré la diversité de leurs formats et de leurs promoteurs, ces initiatives ont largement convergé autour de priorités bien connues : cessez-le-feu, dialogue politique, désescalade militaire, mesures de confiance, sanctions et questions liées au contrôle territorial. Si ces objectifs sont indispensables, les structures économiques qui sous-tendent la violence ont en revanche fait l'objet de beaucoup moins d'attention.

Parmi ces initiatives, le processus de Washington a toutefois reconnu le rôle central de l'économie de guerre. Signés en décembre 2025, les Accords de Washington visent à faire du potentiel économique un levier de stabilisation, mais ils ne remettent pas en cause, en amont, les rapports de force existants ni les économies de prédation. Ils risquent ainsi de favoriser la normalisation économique des activités illégales, au profit d'acteurs capables d'opérer dans des environnements instables ayant été politiquement « stabilisés » par la diplomatie. La perspective de nouveaux flux d'investissements, d'une assistance en matière de sécurité et de partenariats économiques pourrait renforcer les acteurs du conflit sans exiger de rupture nette avec les circuits transfrontaliers de prédation. Ainsi, au lieu de constituer un instrument de transformation, la stabilisation recherchée deviendrait un mécanisme favorisant l'accumulation, avec de lourdes conséquences pour les populations civiles.

Les limites des initiatives de paix existantes sont déjà manifestes. Malgré les accords de cessez-le-feu conclus dans le cadre de processus tels que ceux de Doha et de Washington, les hostilités se sont poursuivies, illustrant le décalage entre les réponses actuelles en matière de politiques publiques et la réalité sur le terrain.

Recommandations

Veiller à ce que les principaux processus de paix et de médiation en cours intègrent systématiquement les intérêts économiques liés au conflit dans leurs cadres de médiation, afin de permettre des négociations plus inclusives qui prennent en compte les incitations, les griefs et les facteurs relevant de l'économie politique de l'ensemble des parties prenantes concernées.

L'intégration des intérêts économiques liés au conflit dans les processus de paix en cours nécessite de repenser en profondeur la manière dont les cadres de médiation sont conçus et mis en œuvre. Cela signifie que les équipes de médiation doivent intégrer une expertise en économie politique à chaque étape du processus, notamment en réalisant une cartographie détaillée des réseaux d'extraction des ressources, en identifiant les acteurs qui tirent profit des activités illicites et en analysant le fonctionnement des systèmes informels de taxation aux postes de contrôle, sur les sites miniers et aux postes-frontières, ainsi que la manière dont les communautés locales interagissent ensuite avec ces systèmes. Il est tout aussi important d'analyser la manière dont les élites politiques et militaires tirent des avantages financiers de la poursuite du conflit,

ainsi que les mécanismes par lesquels ces revenus sont dissimulés, blanchis et réinvestis. Les négociateurs devraient intégrer ces conclusions dans la définition de l'ordre du jour, afin que les discussions sur le partage du pouvoir, la démobilisation, le contrôle territorial et les mesures punitives reposent sur une compréhension claire de l'ensemble des enjeux économiques et des acteurs concernés.

En outre, les processus de paix doivent devenir plus inclusifs en associant des acteurs généralement exclus des négociations formelles, mais qui jouent un rôle déterminant dans l'économie du conflit. Il s'agit notamment de pays de la région tels que l'Ouganda, ainsi que d'autres marchés de transit et de destination. Il convient également de s'attacher à identifier et à associer les acteurs clés des milieux d'affaires locaux, régionaux et internationaux dont les activités influencent les réseaux économiques liés au conflit. Leur participation peut contribuer à identifier des voies réalistes permettant de transformer les économies du conflit en systèmes réglementés et transparents susceptibles de bénéficier aux communautés. Sans une telle inclusion, les accords de paix risquent d'être déconnectés des réalités qui façonnent la vie quotidienne dans les zones touchées par le conflit, réduisant ainsi leurs chances d'être mis en œuvre avec succès.

Renforcer les mécanismes visant à améliorer la mise en œuvre et l'application des cadres internationaux régissant le contrôle des armes ainsi que le commerce des ressources naturelles et d'autres produits de base provenant de zones touchées par des conflits.

Le renforcement des cadres internationaux relatifs au contrôle des armes et à la gouvernance des ressources naturelles nécessite non seulement une meilleure application de ces cadres, mais aussi une compréhension approfondie du fonctionnement des flux illicites transfrontaliers. Les mécanismes actuels — tels que les systèmes de certification des minerais, le suivi des embargos et les traités sur le commerce des armes — ne parviennent souvent pas à appréhender la complexité des réseaux de contrebande, qui s'adaptent rapidement aux pressions réglementaires. Ces réseaux exploitent la porosité des frontières, la faiblesse des institutions étatiques et la corruption au sein des forces de sécurité pour faire circuler des armes et des produits de base avec une relative facilité.

Une approche plus approfondie consiste à renforcer les capacités techniques des États et des organisations régionales à surveiller, vérifier et entraver ces flux. Cela suppose notamment d'investir dans des technologies avancées de traçabilité des minerais, susceptibles de réduire considérablement les possibilités de contrebande. Cela nécessite également de renforcer la capacité des autorités douanières à détecter les cargaisons illicites grâce à de meilleurs outils de profilage des risques, à des opérations conjointes aux frontières et à des plateformes communes de partage de renseignements. La mise en œuvre effective et complète du Mécanisme régional de certification de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs est essentielle, car elle suppose que les ressources dont l'origine ne peut être vérifiée ne soient pas autorisées à accéder au marché. Un tel résultat ne sera possible que si les pays de transit et les pays consommateurs appliquent — et veillent à ce que leurs acteurs économiques appliquent pleinement — le Guide de l'Organisation de coopération et de développement économiques sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, ainsi que toute législation similaire en Europe, en Asie et aux États-Unis.

Les mécanismes de contrôle des armes doivent également être renforcés en améliorant les procédures de vérification de l'utilisateur final, en accroissant la transparence des déclarations relatives aux transferts d'armes et en renforçant la surveillance des entreprises de sécurité privées susceptibles d'agir comme intermédiaires dans l'acquisition d'armes. Les États devraient envisager de recourir à des instruments internationaux, tels que le Traité sur le commerce des armes, afin de réexaminer leurs politiques en matière d'exportation de matériel militaire vers le Rwanda.

Renforcer la coopération internationale afin de soutenir une réforme globale du secteur de la sécurité en RDC, en accordant une attention particulière aux FARDC, afin de remédier aux faiblesses structurelles qui compromettent leur efficacité, leur redevabilité et leur résilience.

Une approche plus approfondie et transformatrice de la réforme du secteur de la sécurité en RDC exige de s'attaquer aux problèmes structurels qui compromettent depuis longtemps l'efficacité, la redevabilité et la résilience des FARDC. Ces problèmes trouvent leur origine dans des décennies marquées par des structures de commandement fragmentées, une mauvaise prise en charge des troupes et un sous-investissement chronique dans la logistique et les infrastructures. Ils sont encore aggravés par la corruption, la faiblesse des mécanismes de contrôle et la capacité limitée des institutions de justice militaire à traiter les abus et à faire respecter la discipline.

Une réforme substantielle exige une stratégie coordonnée à long terme qui aille bien au-delà des programmes de formation et de la fourniture d'équipements. Elle doit commencer par une restructuration complète des systèmes de commandement et de contrôle afin de garantir la clarté de l'autorité, la cohérence opérationnelle et la protection contre les ingérences politiques.

Les partenaires internationaux, notamment l'Union européenne par l'intermédiaire de la Facilité européenne pour la paix, devraient accorder la priorité au soutien d'institutions de justice militaire solides, capables d'enquêter sur les abus, la corruption et les violations du droit international humanitaire et d'en poursuivre les auteurs. Cela suppose de renforcer les compétences des procureurs militaires, d'améliorer les systèmes de gestion des dossiers et de garantir que les procédures judiciaires restent à l'abri des pressions politiques.

L'approfondissement de la réforme exige également d'aligner l'aide militaire extérieure sur les objectifs de gouvernance. Le soutien international devrait être subordonné à des progrès mesurables en matière de redevabilité, de transparence, de renforcement institutionnel et d'amélioration des systèmes de rémunération des troupes.

Établir des cadres juridiques et opérationnels clairs pour les partenariats en matière de sécurité en RDC.

Une approche plus approfondie exige l'élaboration d'une architecture juridique unifiée régissant toutes les formes de coopération en matière de sécurité. Cette architecture devrait définir la portée, les objectifs et la durée des partenariats, préciser les rôles et responsabilités de chaque acteur et établir des règles d'engagement claires, conformes aux priorités nationales et aux normes internationales. Elle devrait également prévoir de solides mécanismes de contrôle civil, tels que des procédures d'examen parlementaire, des organes de suivi indépendants et des obligations de déclaration permettant de garantir la transparence budgétaire.

Les cadres opérationnels doivent clarifier les structures de commandement, définir les chaînes de responsabilité et établir des protocoles de coordination entre les forces nationales et les partenaires extérieurs. Ils devraient également comporter des dispositions détaillées sur la protection des civils, le respect du droit international humanitaire et la prévention des violations des droits humains. La transparence est essentielle : les accords devraient être accessibles au public, afin de permettre à la société civile et aux institutions de contrôle d'en suivre la mise en œuvre et de demander des comptes aux acteurs concernés.

L'approfondissement de ces cadres exige également de prendre en compte les risques associés aux acteurs privés de la sécurité et de veiller à ce que leurs activités soient réglementées au moyen de systèmes d'agrément, de mécanismes de contrôle et d'obligations contractuelles claires. En établissant des cadres juridiques et opérationnels complets, la RDC peut réduire les risques associés aux dispositifs opaques ou informels, améliorer la coordination entre les partenaires et veiller à ce que le soutien extérieur contribue à une stabilisation à long terme.



Notes

- 1 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Democratic Republic of the Congo: Summary report on the situation in North and South Kivu provinces*, septembre 2025, <https://www.ohchr.org/sites/default/files/sitecollectionimages/hrbodies/hrcouncil/ffmk-drc/offmk-aug2025report-en-6.pdf> ; Human Rights Watch, *'We are civilians!' Killings, sexual violence, and abductions by the M23 and Rwandan forces in Uvira, Democratic Republic of Congo*, 14 mai 2026, <https://www.hrw.org/report/2026/05/14/we-are-civilians/killings-sexual-violence-and-abductions-by-the-m23-and-rwandan>.
- 2 Le M23 a été créé en 2012 par d'anciens membres du Congrès national pour la défense du peuple, un ancien groupe rebelle qui avait été intégré à l'armée congolaise à la suite de l'accord de paix signé le 23 mars 2009, d'où le nom « M23 ». Les rebelles ont ensuite accusé le gouvernement de la RDC de ne pas respecter l'ensemble des dispositions de cet accord, en particulier celles relatives à la protection des communautés tutsies congolaises. Vaincu fin 2013 par les FARDC, avec le soutien de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), et soumis à d'intenses pressions internationales, le mouvement s'est replié au Rwanda et en Ouganda. Ladd Serwat, *March 23 Movement (M23)*, ACLED, <https://acleddata.com/armed-group/march-23-movement-m23> ; Groupe d'étude sur le Congo, *Le M23 : une rébellion divisée et bien implantée*, Center on International Cooperation, mai 2026, <https://cic.nyu.edu/wp-content/uploads/2026/04/The-M23-A-Fractious-Entrenched-Rebellion-FR-2026-.pdf>.
- 3 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2022/479, 14 juin 2022, <https://docs.un.org/fr/S/2022/479>.
- 4 Al Jazeera, *M23 rebels seize key DRC town, Congolese military blames Rwanda*, 13 juin 2022, <https://www.aljazeera.com/news/2022/6/13/m23-rebels-seize-key-congolese-town-drc-blames-rwanda>.
- 5 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2023/431, 13 juin 2023, <https://docs.un.org/fr/S/2023/431>.
- 6 RFI, RDC : Corneille Nangaa lance une coalition politico-militaire dont fait partie le M23, 15 décembre 2023, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20231215-rdc-corneille-nangaa-lance-une-coalition-politico-militaire-dont-fait-partie-le-m23>.
- 7 O. Bulamba, *Congo's military inquiry reveals deeper structural weakness in fight against M23*, Africa Daily Report, 27 novembre 2025, <https://africadailyreport.com/2025/11/27/congos-military-inquiry-reveals-deeper-structural-weakness-in-fight-against-m23>.
- 8 Sonia Rolley, *Congo faces rising military costs, tax shortfall in revised 'combat budget'*, Reuters, 27 mai 2025, <https://www.reuters.com/world/africa/congo-faces-rising-military-costs-tax-shortfall-revised-combat-budget-2025-05-27>.
- 9 Hyder Gulam, *The rise and rise of private military companies*, Peace Operations Training Institute, 2005, <https://cdn.peaceopstraining.org/theses/gulam.pdf>.
- 10 Zobel Behalal, *The war for Congo's wealth: How organized crime fuels the M23 crisis in eastern DRC*, GI-TOC, 30 janvier 2025, <https://globalinitiative.net/analysis/m23-organized-crime-rwanda-congo-drc-goma-conflict>.
- 11 Internal Displacement Monitoring Centre, *Democratic Republic of the Congo – Conflict and violence trigger a record*

- high of nearly 10 million movements, 12 mai 2026, <https://www.internal-displacement.org/spotlight/democratic-republic-of-the-congo-conflict-and-violence-trigger-a-record-high-of-nearly-10-million-movements>.
- 12 Amnesty International, *DRC: M23's rampant human rights abuses demand concerted international action*, 18 mars 2026, <https://www.amnesty.org/en/latest/news/2025/03/m23s-rampant-human-rights-abuses-demand-concerted-international-action> ; Human Rights Watch, *'Death was everywhere': Arbitrary detention, killings, and forced recruitment by the M23 and the Rwanda Defence Force*, 10 juin 2026, <https://www.hrw.org/report/2026/06/10/death-was-everywhere/arbitrary-detention-killings-and-forced-recruitment-by-the#1370> ; International Crisis Group, *CrisisWatch: Democratic Republic of Congo*, [https://www.crisisgroup.org/crisiswatch/database?location\[\]=7&created=](https://www.crisisgroup.org/crisiswatch/database?location[]=7&created=).
 - 13 Par exemple, pendant la deuxième guerre du Congo, le gouvernement de la RDC dirigé par le président Laurent-Désiré Kabila a soutenu et fourni des armes à plusieurs groupes armés locaux afin de défendre son régime. Au cours de cette même guerre, d'autres groupes armés, tels que le Rassemblement congolais pour la démocratie et le Mouvement de libération du Congo, ont opéré dans l'est du pays en tant que groupes agissant par procuration, alliés au Rwanda et à l'Ouganda.
 - 14 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2025/858, 30 décembre 2025, <https://docs.un.org/fr/S/2025/858>.
 - 15 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2024/432, 4 juin 2024, <https://docs.un.org/fr/S/2024/432>.
 - 16 Entretiens avec un combattant du M23 et des membres de communautés locales, février 2026.
 - 17 Ashley Smith, *Rwanda president denies backing M23 rebels in DRC*, *The Namibian*, 24 janvier 2024, <https://www.namibian.com.na/rwanda-president-denies-backing-m23-rebels-in-drc>.
 - 18 Mathilde Mukantabana, *Statement of Amb Mathilde to the House Foreign Affairs Committee*, Rwanda in USA, 22 janvier 2026, <https://www.rwandainusa.gov.rw/actualites/info-details/statement-of-ambmathilde-to-house-foreign-affairs-committee>.
 - 19 Entretien avec des sources confidentielles à Nairobi, octobre 2024, et à Kampala, septembre 2025.
 - 20 Conseil de sécurité des Nations Unies, M23, 31 décembre 2012, <https://main.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1533/materials/summaries/entity/m23> ; Mathilde Mukantabana, *Statement of Amb Mathilde to the House Foreign Affairs Committee*, Rwanda in USA, 22 janvier 2026, [https://www.rwandainusa.gov.rw/actualites/info-](https://www.rwandainusa.gov.rw/actualites/info-details/statement-of-ambmathilde-to-house-foreign-affairs-committee)
 - [details/statement-of-ambmathilde-to-house-foreign-affairs-committee](https://www.rwandainusa.gov.rw/actualites/info-details/statement-of-ambmathilde-to-house-foreign-affairs-committee).
 - 21 Entretiens avec de nombreuses sources issues du M23, des milieux sécuritaires et politiques rwandais, ainsi que des milieux diplomatiques.
 - 22 Zobel Behalal, *The war for Congo's wealth: How organized crime fuels the M23 crisis in eastern DRC*, GI-TOC, 30 janvier 2025, <https://globalinitiative.net/analysis/m23-organized-crime-rwanda-congo-drc-goma-conflict>.
 - 23 Entretiens avec de nombreuses sources issues du M23, des milieux sécuritaires et politiques rwandais, ainsi que des milieux diplomatiques.
 - 24 Conseil de l'Union européenne, République démocratique du Congo : l'UE inscrit neuf personnes et une entité supplémentaires sur la liste, 17 mars 2025, <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2025/03/17/democratic-republic-of-the-congo-eu-lists-further-nine-individuals-and-one-entity/>.
 - 25 Département du Trésor des États-Unis, *Treasury sanctions Rwanda officials, condemns blatant violations of Washington Peace Accords*, 2 mars 2026, <https://home.treasury.gov/news/press-releases/sb0411>.
 - 26 Département du Trésor des États-Unis, *Treasury sanctions Rwandan gold refinery and network enabling illicit conflict minerals trade*, 25 juin 2026, <https://home.treasury.gov/news/press-releases/sb0543>.
 - 27 Entretien avec des experts en armement, avril 2026.
 - 28 NBC News, *Hidden invasion: Inside Rwanda's covert war in eastern Congo*, YouTube, 6 juin 2025, <https://www.youtube.com/watch?v=-do8Y7Gw7NM>.
 - 29 Entretiens avec des experts des groupes armés, avril 2026 ; entretien avec un membre du M23 basé à Goma, janvier 2026.
 - 30 Conseil de sécurité des Nations Unies, Résolution 1807 (2008), 31 mars 2008, [https://docs.un.org/fr/S/RES/1807%20\(2008\)](https://docs.un.org/fr/S/RES/1807%20(2008)).
 - 31 Nations Unies, Traité sur le commerce des armes, 2 avril 2013, https://treaties.un.org/doc/Treaties/2013/04/20130410%2012-01%20PM/Ch_XXVI_08.pdf.
 - 32 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2025/858, 30 décembre 2025, <https://docs.un.org/fr/S/2025/858>.
 - 33 RFI, Antonio Guterres, secrétaire général de l'ONU : « J'espère que la CPI va pouvoir enquêter sur Izium », YouTube, 19 septembre 2022, <https://www.youtube.com/watch?v=KpINv43liAk>.
 - 34 Entretiens avec des experts en armement et des sources du secteur de la sécurité, avril 2026.
 - 35 Entretiens avec des experts en armement, avril 2026.
 - 36 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du

- Congo, S/2023/431, 13 juin 2023, <https://docs.un.org/fr/S/2023/431> ; Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2024/432, 4 juin 2024, <https://docs.un.org/fr/S/2024/432>.
- 37 Jean-Jacques Wondo Omanyundu, Décryptage : les causes de contreperformance des FARDC face au M23, Desk Africain d'Analyses Stratégiques, 14 février 2023, <https://afridesk.org/causes-de-contreperformance-des-fardc-face-au-m23>.
- 38 Actualite.cd, RDC : « J'ai trouvé une armée de clochards », affirme Tshisekedi devant des jeunes, 14 décembre 2025, <https://actualite.cd/2025/12/14/rdc-jai-trouve-une-armee-de-clochards-affirme-tshisekedi-devant-des-jeunes>.
- 39 Patient Ligodi, Est de la RDC : des rapports sans concessions de l'Assemblée et du Sénat sur les difficultés de l'armée congolaise, RFI, 30 avril 2026, <https://www.rfi.fr/fr/afrique/20260430-est-de-la-rdc-des-rapports-sans-concessions-de-l-assemblee-et-du-senat-sur-les-difficultes-de-l-armee-congolaise>.
- 40 Radio Okapi, Le général Ychaligonza annonce une prochaine opération conjointe FARDC-UPDF contre les groupes armés en Ituri, 25 mars 2025, <https://www.radiookapi.net/2025/03/25/actualite/securite/le-general-ychaligonza-annonce-une-prochaine-operation-conjointe-fardc>.
- 41 Joan Tilouine et Olivier Liffan, De mystérieux « instructeurs » au secours de l'État congolais, Revue21, mars 2024, <https://revue21.fr/article/de-mysterieux-instructeurs-au-secours-de-letat-congolais> ; Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2023/990, 30 décembre 2023, <https://docs.un.org/fr/s/2023/990> ; Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2023/431, 13 juin 2023, <https://docs.un.org/fr/s/2023/431>.
- 42 Zanam Nety Zaidi, Attaque dans le Nord-Kivu : des habitants témoignent, DW, 8 novembre 2021, <https://www.dw.com/fr/nord-kivu-rutshuru-attaque-t%C3%A9moignages/a-59759348> ; Ladd Serwat, *The resurgence and alliances of the March 23 Movement (M23)*, ACLED, 23 mars 2023, <https://acleddata.com/report/resurgence-and-alliances-march-23-movement-m23>.
- 43 Joan Tilouine et Olivier Liffan, De mystérieux « instructeurs » au secours de l'État congolais, Revue21, mars 2024, <https://revue21.fr/article/de-mysterieux-instructeurs-au-secours-de-letat-congolais>.
- 44 Le grand invité Afrique, RDC : « Je n'ai pas peur de l'opposition, qu'elle soit unie ou pas », affirme le président-candidat Félix Tshisekedi, RFI, 16 novembre 2023, [https://www.rfi.fr/fr/podcasts/le-grand-invite-afrique/20231116-rdc-je-n-ai-aucune-lecon-a-recevoir-de-la-part-de-l-](https://www.rfi.fr/fr/podcasts/le-grand-invite-afrique/20231116-rdc-je-n-ai-aucune-lecon-a-recevoir-de-la-part-de-l-opposant-moise-katumbi-affirme-le-president-candidat-felix-tshisekedi)
- opposant-moise-katumbi-affirme-le-president-candidat-felix-tshisekedi.
- 45 Ian Wafula, *DR Congo's failed gamble on Romanian mercenaries*, BBC, 31 janvier 2025, <https://www.bbc.com/news/articles/c9d591ldq46o> ; Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2023/431, 13 juin 2023, <https://docs.un.org/fr/S/2023/431> ; Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2023/990, 30 décembre 2023, <https://docs.un.org/fr/S/2023/990> ; Africa Intelligence, L'israélien Beni Tal Security, instructeur et fournisseur de la Garde républicaine, 27 juillet 2023, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2023/07/27/l-israelien-beni-tal-security-instructeur-et-fournisseur-de-la-garde-republicaine,110006898-art>.
- 46 Entretien avec des sources du secteur de la sécurité, Kinshasa, novembre 2025.
- 47 Khadija Sharife, Mark Anderson, Sana Sboui et Mathieu Olivier, *How Semlex and Gunvor Armed the Ivorian Civil War*, Organized Crime and Corruption Reporting Project, 22 octobre 2020, <https://www.occrp.org/en/project/biometric-bribery-inside-semlexs-global-playbook/how-semlex-and-gunvor-armed-the-ivorian-civil-war>.
- 48 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2023/431, 13 juin 2023, <https://docs.un.org/fr/S/2023/431>.
- 49 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2025/446, 3 juillet 2025, <https://docs.un.org/fr/s/2025/446> ; Africa Intelligence, Face au M23, la laborieuse course aux drones de Kinshasa, 7 mai 2024, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2024/05/07/face-au-m23-la-laborieuse-course-aux-drones-de-kinshasa,110222335-eve> ; Maxime Paszkowiak, Hélicoptères et avions : l'armée de l'air s'attaque à ses défis urgents, Africa Intelligence, 20 mars 2025, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-ouest/2025/03/20/helicopteres-et-avions-l-armee-de-l-air-s-attaque-a-ses-defis-urgents,110388710-eve>.
- 50 Entretien avec une source proche de la direction d'Agemira, Goma, novembre 2024 ; Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2024/432, 4 juin 2024, <https://docs.un.org/fr/s/2024/432> ; Conseil de sécurité des Nations Unies, Guidon Shimiray Mwissa, 1er février 2018, <https://main.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1533/materials/summaries/individual/guidon-shimiray-mwissa>.
- 51 African Security Analysis, *Final Confrontations for the Control of Goma*, 24 janvier 2025, <https://www>.

- africansecurityanalysis.com/updates/final-confrontations-for-the-control-of-goma ; Romain Gras, *DRC: Sake, ghost town at the mercy of the M23*, The Africa Report, 23 mai 2024, <https://www.theafricareport.com/347674/drc-sake-ghost-town-at-the-mercy-of-the-m23>.
- 52 Papagal.bg, Bulgaria Global Solutions Ltd, <https://papagal.bg/eik/205820342/936b>.
- 53 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2025/858, 30 décembre 2025, <https://docs.un.org/fr/S/2025/858>.
- 54 Rapports confidentiels examinés par la GI-TOC.
- 55 *Ibid.*
- 56 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2025/858, 30 décembre 2025, <https://docs.un.org/fr/S/2025/858> ; Africa Intelligence, Guerre contre le M23 : l'armée congolaise enquête sur les responsables de la « débâcle », 22 août 2025, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2025/08/22/guerre-contre-le-m23--l-armee-congolaise-enquete-sur-les-responsables-de-la-debacle,110513299-art>.
- 57 Maria Malagardis, Mercenaires en Afrique : de Goma à Bucarest, les tribulations belliqueuses d'Horatiu Potra, le « Prigojine roumain », Libération, 17 mars 2025, https://www liberation.fr/international/afrique/mercenaires-en-afrique-de-goma-a-bucarest-les-tribulations-belliqueuses-dhoratiu-potra-le-prigojine-roumain-20250317_TH5WT7U35RB6NAMKMYDT7ZHOBY ; Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2023/431, 13 juin 2023, <https://docs.un.org/fr/S/2023/431>.
- 58 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2023/431, 13 juin 2023, <https://docs.un.org/fr/S/2023/431>.
- 59 Joan Tilouine et Olivier Liffan, De mystérieux « instructeurs » au secours de l'État congolais, Revue21, mars 2024, <https://revue21.fr/article/de-mysterieux-instructeurs-au-secours-de-letat-congolais>.
- 60 Philippe Chapleau, Au Congo, qui sont les sept acteurs d'une guerre vieille de vingt ans ?, Ouest-France, 13 février 2024, <https://www.ouest-france.fr/monde/republique-democratique-du-congo/congo-les-sept-acteurs-dune-guerre-vieille-de-vingt-ans-de-guerre-cb7d2ecc-c9a7-11ee-9a26-b3fe0ec43b85>.
- 61 Ian Wafula, *DR Congo's failed gamble on Romanian mercenaries*, BBC, 31 janvier 2025, <https://www.bbc.com/news/articles/c9d591ldq46o>.
- 62 Selon un média roumain, M. Potra est actuellement assigné à résidence en Roumanie, placé sous surveillance électronique et interdit d'entrer en contact avec ses coaccusés. Voir Le Petit Journal Bucarest, Călin Georgescu et Horațiu Potra jugés pour tentative de coup d'État, 16 septembre 2025, <https://lepetitjournal.com/bucarest/actualites/calin-georgescu-et-horatiu-potra-juges-pour-tentative-de-coup-detat-422376> ; Maria Malagardis, Mercenaires en Afrique : de Goma à Bucarest, les tribulations belliqueuses d'Horatiu Potra, le « Prigojine roumain », Libération, 17 mars 2025, https://www liberation.fr/international/afrique/mercenaires-en-afrique-de-goma-a-bucarest-les-tribulations-belliqueuses-dhoratiu-potra-le-prigojine-roumain-20250317_TH5WT7U35RB6NAMKMYDT7ZHOBY ; Radio România, Le mercenaire Horațiu Potra, libéré par la Cour suprême et assigné à résidence (*Mercenarul Horațiu Potra, eliberat de Instanța Supremă și plasat în arest la domiciliu*), 17 juin 2026, <https://www.radioromania.ro/Actualitate/mercenarul-horatiu-potra-eliberat-de-instanta-suprema-si-plasat-in-arest-la-domiciliu-id190918.html>.
- 63 Edwin Waita et Hereward Holland, *Congo's defeated foreign mercenaries head home with 'big relief'*, Reuters, 29 janvier 2025, <https://www.reuters.com/world/afrika/congos-defeated-foreign-mercenary-head-home-with-big-relief-2025-01-29> ; The Africa Report, *Eastern DRC: Behind the scenes of the evacuation of Romanian mercenaries from Goma*, 30 janvier 2025, <https://www.theafricareport.com/375293/eastern-drc-behind-the-scenes-of-the-evacuation-of-romanian-mercenary-from-goma>.
- 64 Entretiens avec des responsables congolais du secteur de la sécurité, 2026.
- 65 Africa Intelligence, L'israélien Beni Tal Security, instructeur et fournisseur de la Garde républicaine, 27 juillet 2023, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2023/07/27/l-israelien-beni-tal-security-instructeur-et-fournisseur-de-la-garde-republicaine,110006898-art> ; Olivier Liffan, Le mystérieux prestataire israélien au service de la protection de Félix Tshisekedi, Africa Intelligence, 16 septembre 2024, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2024/09/16/le-mysterieux-prestataire-israelien-au-service-de-la-protection-de-felix-tshisekedi,110285688-eve> ; Fondation pour la recherche stratégique, Un regard sur les ESSD israéliennes en Afrique, 4 août 2025, <https://www.youtube.com/watch?v=oajXwgmvxBc>.
- 66 Olivier Liffan et Joan Tilouine, Guerre contre le M23 : l'audit secret du renseignement financier congolais, Africa Intelligence, 18 avril 2024, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2024/04/18/guerre-contre-le-m23--l-audit-secret-du-renseignement-financier-congolais,110217053-eve>.
- 67 Entretien avec une source confidentielle, août 2026.
- 68 Zachary Cohen, Phil Mattingly et Priscilla Alvarez, *The return of Erik Prince: How a notorious military contractor maneuvered his way back inside Trump's orbit*, CNN, 13 mars 2025, <https://www.cnn.com/2025/03/13/politics/>

- erik-prince-return-maneuvered-inside-trump-orbit ; Le Grand Continent, Erik Prince : le Condottiere néo-réactionnaire de l'Empire Trump, 23 décembre 2025, <https://legrandcontinent.eu/fr/2025/12/23/erik-prince-le-condottiere-neo-reactionnaire-de-lempire-trump> ; Jessica Donati et Sonia Rolley, *Trump supporter Prince reaches deal with Congo to help secure mineral wealth*, Reuters, 17 avril 2025, <https://www.reuters.com/world/trump-supporter-prince-reaches-deal-with-congo-help-secure-mineral-wealth-2025-04-17>.
- 69 GlobalSecurity.org, *Erik Prince - DR Congo - Vectus Global*, <https://www.globalsecurity.org/military/ops/tf-drc.htm>.
- 70 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2023/431, 13 juin 2023, annexe 23, <https://docs.un.org/fr/S/2023/431> ; Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2023/990, 30 décembre 2023, annexe 31, <https://docs.un.org/fr/S/2023/990>.
- 71 *Ibid.*
- 72 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2023/990, 30 décembre 2023, annexe 31, <https://docs.un.org/fr/S/2023/990>.
- 73 The Africa Report, *Erik Prince returns to the DRC amid US mineral security push*, 18 avril 2025, <https://www.theafricareport.com/381915/erik-prince-returns-to-the-drc-amid-us-mineral-security-push>.
- 74 Romain Gras et Louise Margolin, *How Blackwater founder Erik Prince slid back into favour in DRC*, The Africa Report, 17 décembre 2025, <https://www.theafricareport.com/402680/how-blackwater-founder-erik-prince-slid-back-into-business-in-drc> ; Romain Gras et Emeline Wuilbercq, *Qui est Erik Prince, le businessman de la guerre qui a jeté son dévolu sur la RDC ?*, Jeune Afrique, 7 mars 2026, <https://www.jeuneafrique.com/1771404/politique/qui-est-erik-prince-le-businessman-de-la-guerre-qui-a-jete-son-devolu-sur-la-rdc>.
- 75 Africa Intelligence, *Le discret rendez-vous new-yorkais de Félix Tshisekedi avec Erik Prince*, 25 septembre 2025, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2025/09/25/le-discret-rendez-vous-new-yorkais-de-felix-tshisekedi-avec-erik-prince,110526281-art> ; Christophe Châtelot, *Le retour en grâce d'Erik Prince, fondateur de Blackwater*, Le Monde, 28 septembre 2025, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/09/28/le-retour-en-grace-d-erik-prince-fondateur-de-blackwater_6643230_3212.html ; Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2025/446, 3 juillet 2025, par. 75, <https://docs.un.org/fr/S/2025/446>.
- 76 Entretiens avec des personnes ayant connaissance de l'accord, 2026.
- 77 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2026/466, 11 juin 2026, <https://docs.un.org/fr/S/2026/466>.
- 78 Christophe Châtelot, *Le retour en grâce d'Erik Prince, fondateur de Blackwater*, Le Monde, 28 septembre 2025, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/09/28/le-retour-en-grace-d-erik-prince-fondateur-de-blackwater_6643230_3212.html ; Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2025/446, 3 juillet 2025, par. 75, <https://docs.un.org/fr/S/2025/446>.
- 79 African Security Analysis, *Erik Prince's Involvement in the DRC*, 20 mai 2025, <https://www.africansecurityanalysis.com/reports/erik-prince-s-involvement-in-the-drc>.
- 80 GlobalSecurity.org, *Erik Prince - DR Congo - Vectus Global*, <https://www.globalsecurity.org/military/ops/tf-drc.htm>.
- 81 Jessica Donati et Sonia Rolley, *Trump supporter Prince reaches deal with Congo to help secure mineral wealth*, Reuters, 17 avril 2025, <https://www.reuters.com/world/trump-supporter-prince-reaches-deal-with-congo-help-secure-mineral-wealth-2025-04-17> ; GlobalSecurity.org, *Erik Prince - DR Congo - Vectus Global*, <https://www.globalsecurity.org/military/ops/tf-drc.htm>.
- 82 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2025/446, 3 juillet 2025, <https://docs.un.org/fr/S/2025/446>.
- 83 Africa Intelligence, *La société d'Erik Prince recrute d'anciens militaires occidentaux*, 12 mai 2025, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2025/05/12/la-societe-d-erik-prince-recrute-d-anciens-militaires-occidentaux,110446178-bre>.
- 84 Jessica Donati et Sonia Rolley, *Trump supporter Prince reaches deal with Congo to help secure mineral wealth*, Reuters, 17 avril 2025, <https://www.reuters.com/world/trump-supporter-prince-reaches-deal-with-congo-help-secure-mineral-wealth-2025-04-17> ; African Security Analysis, *Erik Prince's Involvement in the DRC*, 20 mai 2025, <https://www.africansecurityanalysis.com/reports/erik-prince-s-involvement-in-the-drc>.
- 85 GlobalSecurity.org, *Erik Prince - DR Congo - Vectus Global*, <https://www.globalsecurity.org/military/ops/tf-drc.htm>.
- 86 José Mukendi, *Accord minier RDC-USA : Washington à l'assaut des minerais stratégiques de la RDC, entre enjeux géopolitiques et craintes sociales des communautés locales*, Actualite.cd, 21 mai 2026, <https://actualite.cd/index.php/2026/05/21/accord-minier-rdc-usa-washington-l-assaut-des-minerais-strategiques-de-la-rdc-entre> ; Romain Gras et Emeline Wuilbercq, *Qui est Erik Prince, le businessman de la guerre qui a jeté son dévolu sur*

- la RDC ?, Jeune Afrique, 7 mars 2026, <https://www.jeuneafrique.com/1771404/politique/qui-est-erik-prince-le-businessman-de-la-guerre-qui-a-jete-son-devolu-sur-la-rdc> ; Jessica Donati et Sonia Rolley, *Trump supporter Prince reaches deal with Congo to help secure mineral wealth*, Reuters, 17 avril 2025, <https://www.reuters.com/world/trump-supporter-prince-reaches-deal-with-congo-help-secure-mineral-wealth-2025-04-17> ; The Africa Report, *Erik Prince returns to the DRC amid US mineral security push*, 18 avril 2025, <https://www.theafricareport.com/381915/erik-prince-returns-to-the-drc-amid-us-mineral-security-push>.
- 87 Zeenat Hansrod, *DR Congo weighs price of security in minerals deal with US*, RFI, 9 février 2026, <https://www.rfi.fr/en/africa/20260209-democratic-republic-of-congo-weighs-price-of-security-in-minerals-deal-with-us-trump-tshisekedi>.
- 88 Abi McGowan et Mariel Ferragamo, *Behind Trump's Peace Efforts: A Strategic Focus on Critical Minerals*, Council on Foreign Relations, 15 décembre 2025, <https://www.cfr.org/articles/behind-trumps-peace-efforts-strategic-focus-critical-minerals> ; Département d'État des États-Unis, publication sur X, 20 janvier 2026, <https://x.com/StateDept/status/2013597378968986059>.
- 89 Entretien avec un diplomate, Bruxelles, mars 2026 ; David Wilson, *U.S. Africa Command cross-functional team visits Democratic Republic of the Congo*, U.S. Africa Command, 25 janvier 2026, <https://www.africom.mil/article/36186/us-africa-command-cross-functional-team-visits-democratic-republic-of-the-congo>.
- 90 Jessica Donati et Clement Bonnerot, *Exclusive: Trump ally Prince sent men, drones to help Congo's army secure strategic town*, Reuters, 10 février 2026, <https://www.reuters.com/world/africa/trump-ally-prince-sent-men-drones-help-congos-army-secure-strategic-town-2026-02-10> ; GlobalSecurity.org, *Erik Prince - DR Congo - Vectus Global*, <https://www.globalsecurity.org/military/ops/tf-drc.htm>.
- 91 Jessica Donati et Clement Bonnerot, *Exclusive: Trump ally Prince sent men, drones to help Congo's army secure strategic town*, Reuters, 10 février 2026, <https://www.reuters.com/world/africa/trump-ally-prince-sent-men-drones-help-congos-army-secure-strategic-town-2026-02-10> ; African Security Analysis, *Erik Prince's Involvement in the DRC*, 20 mai 2025, <https://www.africansecurityanalysis.com/reports/erik-prince-s-involvement-in-the-drc>.
- 92 Morgane Le Cam, Jason K. Stearns, chercheur : « Les sanctions américaines contre le Rwanda marquent un virage majeur dans le conflit en RDC », Le Monde, 21 mars 2026, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2026/03/21/jason-k-stearns-chercheur-les-sanctions-americaines-contre-le-rwanda-marquent-un-virage-majeur-dans-le-conflit-en-rdc_6673276_3212.html ; GlobalSecurity.org, *Erik Prince - DR Congo - Vectus Global*, <https://www.globalsecurity.org/military/ops/tf-drc.htm>.
- 93 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2023/990, 30 décembre 2023, annexe 20, <https://docs.un.org/fr/S/2023/990> ; Michael E. Picard, *An American Mercenary Resurfaces in the Democratic Republic of the Congo*, Inkstick Media, 29 février 2024, <https://inkstickmedia.com/an-american-mercenary-resurfaces-in-the-democratic-republic-of-the-congo>.
- 94 Jessica Donati et Clement Bonnerot, *Exclusive: Trump ally Prince sent men, drones to help Congo's army secure strategic town*, Reuters, 10 février 2026, <https://www.reuters.com/world/africa/trump-ally-prince-sent-men-drones-help-congos-army-secure-strategic-town-2026-02-10> ; GlobalSecurity.org, *Erik Prince - DR Congo - Vectus Global*, <https://www.globalsecurity.org/military/ops/tf-drc.htm>.
- 95 Jessica Donati et Clement Bonnerot, *Exclusive: Trump ally Prince sent men, drones to help Congo's army secure strategic town*, Reuters, 10 février 2026, <https://www.reuters.com/world/africa/trump-ally-prince-sent-men-drones-help-congos-army-secure-strategic-town-2026-02-10>.
- 96 Jessica Donati et Clement Bonnerot, *Exclusive: Trump ally Prince sent men, drones to help Congo's army secure strategic town*, Reuters, 10 février 2026, <https://www.reuters.com/world/africa/trump-ally-prince-sent-men-drones-help-congos-army-secure-strategic-town-2026-02-10> ; GlobalSecurity.org, *Erik Prince - DR Congo - Vectus Global*, <https://www.globalsecurity.org/military/ops/tf-drc.htm>.
- 97 Jessica Donati et Clement Bonnerot, *Exclusive: Trump ally Prince sent men, drones to help Congo's army secure strategic town*, Reuters, 10 février 2026, <https://www.reuters.com/world/africa/trump-ally-prince-sent-men-drones-help-congos-army-secure-strategic-town-2026-02-10>.
- 98 GlobalSecurity.org, *Erik Prince - DR Congo - Vectus Global*, <https://www.globalsecurity.org/military/ops/tf-drc.htm> ; République démocratique du Congo, Décret-loi 001-2002 du 26 janvier 2002 portant organisation générale de la défense et des Forces armées congolaises, 26 janvier 2002 ; République démocratique du Congo, Ordonnance-loi 11-130 du 25 mars 1960 portant des mesures intéressant la sécurité publique (Milices privées), 25 mars 1960.
- 99 GlobalSecurity.org, *Erik Prince - DR Congo - Vectus Global*, <https://www.globalsecurity.org/military/ops/tf-drc.htm>.
- 100 En février 2026, 31 frappes de drones et frappes aériennes ont été recensées en RDC, soit le total mensuel le plus élevé selon les données de l'ACLED. Ladd Serwat, Jalale Getachew Birru, Héli Nsaibia et Peter Bofin, *Africa*

- Overview: March 2026, ACLED, 9 mars 2026, <https://acleddata.com/update/africa-overview-march-2026>.
- 101 Ben Makuch, *Blackwater founder Erik Prince has joined the drone-warfare fray in Ukraine, SEC filings reveal*, The Guardian, 22 février 2026, <https://www.theguardian.com/world/2026/feb/22/erik-prince-drone-company-ukraine>.
 - 102 Anna Hirtenstein, Sarah Morland et Harold Isaac, *Trump ally Erik Prince plans to keep personnel in Haiti for 10 years to fight gangs and collect taxes*, Reuters, 14 août 2025, <https://www.reuters.com/world/americas/trump-ally-erik-prince-plans-keep-personnel-haiti-10-years-fight-gangs-collect-2025-08-14/> ; Christophe Châtelot, *Le retour en grâce d'Erik Prince, fondateur de Blackwater*, Le Monde, 28 septembre 2025, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/09/28/le-retour-en-grace-d-erik-prince-fondateur-de-blackwater_6643230_3212.html.
 - 103 Christophe Châtelot, *Le retour en grâce d'Erik Prince, fondateur de Blackwater*, Le Monde, 28 septembre 2025, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2025/09/28/le-retour-en-grace-d-erik-prince-fondateur-de-blackwater_6643230_3212.html.
 - 104 Ben Makuch, *Blackwater founder Erik Prince has joined the drone-warfare fray in Ukraine, SEC filings reveal*, The Guardian, 22 février 2026, <https://www.theguardian.com/world/2026/feb/22/erik-prince-drone-company-ukraine> ; Intelligence Online, *Afrique, Émirats, Ukraine : Kiev, nouveau hub de recrutement pour la guerre des drones en Afrique centrale*, 22 avril 2026, <https://www.intelligenceonline.fr/europe-russie/2026/04/22/kiev-nouveau-hub-de-recrutement-pour-la-guerre-des-drones-en-afrique-centrale,110706686-eve>.
 - 105 *Ibid.*
 - 106 Ben Makuch, *Blackwater founder Erik Prince has joined the drone-warfare fray in Ukraine, SEC filings reveal*, The Guardian, 22 février 2026, <https://www.theguardian.com/world/2026/feb/22/erik-prince-drone-company-ukraine>.
 - 107 GlobalSecurity.org, *Erik Prince - DR Congo - Vectus Global*, <https://www.globalsecurity.org/military/ops/tf-drc.htm>.
 - 108 Intelligence Online, *Afrique, Émirats, Ukraine : Kiev, nouveau hub de recrutement pour la guerre des drones en Afrique centrale*, 22 avril 2026, <https://www.intelligenceonline.fr/europe-russie/2026/04/22/kiev-nouveau-hub-de-recrutement-pour-la-guerre-des-drones-en-afrique-centrale,110706686-eve> ; Coco Kabwika, *Maximus Air Cargo et Vol Il-76 : Les coulisses du déploiement ukraino-colombien en RDC*, Congovirtuel, 2 mai 2026, <https://congovirtuelinfo.com/maximus-air-cargo-et-vol-il-76-les-coulisses-du-deploiement-ukraino-colombien-en-rdc>.
 - 109 Jason Stearns, *Dancing in the Glory of Monsters*, New York : PublicAffairs, 2011 ; rapports du Groupe d'experts des Nations Unies sur la RDC.
 - 110 Conseil de sécurité des Nations Unies, *Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, S/2023/990, 30 décembre 2023, par. 33-40, <https://docs.un.org/fr/S/2023/990>.
 - 111 France 24, *Félix Tshisekedi, President of the DRC: "The presidential elections will indeed take place in 2023"*, YouTube, 23 septembre 2022, <https://www.youtube.com/watch?v=SY3HeEnJ-U>.
 - 112 Conseil de sécurité des Nations Unies, *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, S/2023/431, 13 juin 2023, <https://docs.un.org/fr/S/2023/431> ; Conseil de sécurité des Nations Unies, *Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*, S/2023/990, 30 décembre 2023, <https://docs.un.org/fr/S/2023/990>.
 - 113 Groupe d'étude sur le Congo et Ebuteli, *Fighting Fire with Fire in Eastern Congo: The Wazalendo Phenomenon and the Outsourcing of Warfare*, mai 2025, <https://files.ebuteli.org/assets/05311f55-24d8-46c8-9516-72e2a4f3ac7a>.
 - 114 Entretien avec un membre de la coalition Wazalendo, avril 2026.
 - 115 *Ibid.*
 - 116 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Democratic Republic of the Congo: Summary report on the situation in North and South Kivu Provinces*, septembre 2025, <https://www.ohchr.org/sites/default/files/sitecollectionimages/hrbodies/hrcouncil/ffmk-drc/offmk-aug2025report-en-6.pdf>.
 - 117 Conseil de sécurité des Nations Unies, *Guidon Shimiray Mwissa*, 1er février 2018, <https://main.un.org/securitycouncil/fr/sanctions/1533/materials/summaries/individual/guidon-shimiray-mwissa> ; Conseil de sécurité des Nations Unies, *William Amuri Yakutumba*, 20 février 2024, <https://main.un.org/securitycouncil/fr/content/william-amuri-yakutumba>.
 - 118 Entretiens avec deux membres des Wazalendo au Sud-Kivu, juin 2026.
 - 119 Yale Ford et Liam Karr, *Africa File Special Edition: Uganda in the DRC's M23 Conflict—Friend to All, Enemy to None*, Critical Threats, 30 avril 2025, <https://www.criticalthreats.org/analysis/africa-file-special-edition-uganda-in-the-drcs-m23-conflict-friend-to-all-enemy-to-none>.
 - 120 UBC, *Gen Muhoozi Kainerugaba visits Kinshasa to strengthen Uganda-DRC military cooperation and advance regional security efforts*, 20 juin 2025, <https://ubc.go.ug/2025/06/20/gen-muhoozi-kainerugaba-visits-kinshasa-to-strengthen-uganda-drc-military-cooperation-and-advance-regional-security-efforts> ; Radio Okapi, *La RDC et l'Ouganda renforcent leur coopération militaire contre les groupes armés*, 21 juin 2025, <https://www.radiookapi.net/2025/06/21/actualite/securite/la-rdc-et-louganda-renforcent-leur-cooperation-militaire-contre-les> ; Conseil de sécurité des Nations Unies, *Rapport final*

- du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2025/446, 3 juillet 2025, <https://docs.un.org/fr/S/2025/446>.
- 121 Groupe d'étude sur le Congo et Ebuteli, L'opération Shujaa de l'Ouganda en République démocratique du Congo : combattre les ADF ou sécuriser les intérêts économiques ?, juin 2022, <https://files.ebuteli.org/assets/e0aa7b6b-37bc-4d51-88b4-3761e6958c34>.
 - 122 Documents officiels confidentiels examinés par la GI-TOC.
 - 123 Kristof Titeca, Dans l'est de la RD Congo, le trouble jeu de l'Ouganda, Afrique XXI, 27 mai 2024, <https://afriquexxi.info/Dans-l-est-de-la-RD-Congo-le-trouble-jeu-de-l-Ouganda>.
 - 124 Entretiens avec des sources diplomatiques, Kampala, février 2026.
 - 125 Amnesty International, République démocratique du Congo : une crise déjà ancienne qui échappe à tout contrôle, 3 septembre 1998, <https://www.amnesty.org/fr/wp-content/uploads/sites/8/2021/06/afr620331998fr.pdf>.
 - 126 Cour internationale de Justice, Résumé de l'arrêt du 19 décembre 2005, <https://www.icj-cij.org/fr/affaire/116/resumes>.
 - 127 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2024/432, 4 juin 2024, <https://docs.un.org/fr/S/2024/432>.
 - 128 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2025/446, 3 juillet 2025, <https://docs.un.org/fr/S/2025/446> ; Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2026/466, 11 juin 2026, <https://docs.un.org/fr/S/2026/466>.
 - 129 Entretien avec un chercheur et un diplomate, Kampala, mars 2026.
 - 130 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2025/446, 3 juillet 2025, par. 133, <https://docs.un.org/fr/S/2025/446>.
 - 131 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2025/446, 3 juillet 2025, <https://docs.un.org/fr/S/2025/446> ; entretiens avec deux anciens membres de la CRP, Bunia, février 2026.
 - 132 Entretiens avec deux anciens membres de la CRP, Bunia, février 2026.
 - 133 *Ibid.* ; entretien avec un officier supérieur des FARDC, Bunia, 2026.
 - 134 *Ibid.*
 - 135 *Ibid.*
 - 136 Entretien avec un haut responsable congolais du secteur de la sécurité, Kinshasa, octobre 2024 ; Olivier Liffan, Le mystérieux prestataire israélien au service de la protection de Félix Tshisekedi, Africa Intelligence, 16 septembre 2024, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2024/09/16/le-mysterieux-prestataire-israelien-au-service-de-la-protection-de-felix-tshisekedi,110285688-eve> ; Africa Intelligence, Kinshasa promet un audit sur ses dépenses exceptionnelles de sécurité, 15 novembre 2024, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2024/11/15/kinshasa-promet-un-audit-sur-ses-depenses-exceptionnelles-de-securite,110339950-art>.
 - 137 Sonia Rolley, *Congo faces rising military costs, tax shortfall in revised 'combat budget'*, Reuters, 27 mai 2025, <https://www.reuters.com/world/africa/congo-faces-rising-military-costs-tax-shortfall-revised-combat-budget-2025-05-27/> ; Fonds monétaire international, Rapport du FMI no 26/2 : République démocratique du Congo, janvier 2026, <https://www.imf.org/-/media/files/publications/cr/2026/french/1codfa2026001.pdf>.
 - 138 Entretiens avec un représentant du secteur bancaire et un représentant de la société civile chargé du suivi des dépenses publiques, Kinshasa, octobre 2024.
 - 139 Beto, RDC : Jean-Pierre Bemba et le contrat d'armement à 500 millions, 18 mai 2024, <https://beto.cd/rdc-jean-pierre-bemba-et-le-contrat-darmement-de-500-millions/> ; Africa Intelligence, Face au M23, la laborieuse course aux drones de Kinshasa, 7 mai 2024, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2024/05/07/face-au-m23-la-laborieuse-course-aux-drones-de-kinshasa,110222335-eve> ; Africa Intelligence, Le sud-africain Milkor veut vendre son nouveau drone à Kinshasa, 13 juin 2024, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2024/06/13/le-sud-africain-milkor-veut-vendre-son-nouveau-drone-a-kinshasa,110247435-art>.
 - 140 Africa Intelligence, Face au M23, la laborieuse course aux drones de Kinshasa, 7 mai 2024, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2024/05/07/face-au-m23-la-laborieuse-course-aux-drones-de-kinshasa,110222335-eve>.
 - 141 Africa Intelligence, Le sud-africain Milkor veut vendre son nouveau drone à Kinshasa, 13 juin 2024, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2024/06/13/le-sud-africain-milkor-veut-vendre-son-nouveau-drone-a-kinshasa,110247435-art> ; Beto, RDC : Jean-Pierre Bemba et le contrat d'armement à 500 millions, 18 mai 2024, <https://beto.cd/rdc-jean-pierre-bemba-et-le-contrat-darmement-de-500-millions/> ; Africa Intelligence, Face au M23, la laborieuse course aux drones de Kinshasa, 7 mai 2024, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2024/05/07/face-au-m23-la-laborieuse-course-aux-drones-de-kinshasa,110222335-eve> ; Africa Intelligence, Kinshasa promet un audit sur ses dépenses exceptionnelles de sécurité, 15 novembre 2024, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2024/11/15/>

- kinshasa-promet-un-audit-sur-ses-depenses-exceptionnelles-de-securite,110339950-art.
- 142 Olivier Liffra, Le mystérieux prestataire israélien au service de la protection de Félix Tshisekedi, Africa Intelligence, 16 septembre 2024, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2024/09/16/le-mysterieux-prestataire-israelien-au-service-de-la-protection-de-felix-tshisekedi,110285688-eve> ; Africa Intelligence, Kinshasa promet un audit sur ses dépenses exceptionnelles de sécurité, 15 novembre 2024, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2024/11/15/kinshasa-promet-un-audit-sur-ses-depenses-exceptionnelles-de-securite,110339950-art>.
 - 143 DW, Des mercenaires blancs en RDC, 12 janvier 2023, <https://www.dw.com/fr/rdc-goma-groupe-wagner-enquete-quotidien-allemand/a-64372349> ; Philippe Chapleau, Au Congo, qui sont les sept acteurs d'une guerre vieille de vingt ans ?, Ouest-France, 13 février 2024, <https://www.ouest-france.fr/monde/republique-democratique-du-congo/congo-les-sept-acteurs-dune-guerre-vieille-de-vingt-ans-de-guerre-cb7d2ecc-c9a7-11ee-9a26-b3fe0ec43b85> ; Olivier Liffra et Joan Tilouine, Les discrets prestataires privés au service de l'armée congolaise dans l'Est, Africa Intelligence, 6 janvier 2023, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2023/01/06/les-discrets-prestataires-privés-au-service-de-l-armee-congolaise-dans-l-est,109878940-eve>.
 - 144 Entretien avec deux hauts responsables du secteur de la sécurité, Kinshasa, octobre 2024.
 - 145 Olivier Liffra et Joan Tilouine, Guerre contre le M23 : l'audit secret du renseignement financier congolais, Africa Intelligence, 18 avril 2024, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2024/04/18/guerre-contre-le-m23--l-audit-secret-du-renseignement-financier-congolais,110217053-eve>.
 - 146 Africa Intelligence, Grand Inga : les très chers émoluments de Fortescue à un intime de Félix Tshisekedi, 28 juillet 2023, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2023/07/28/grand-inga--les-tres-chers-emoluments-de-fortescue-a-un-intime-de-felix-tshisekedi,110007572-art>.
 - 147 Entretiens avec des sources congolaises des secteurs de la sécurité et du renseignement financier, Kinshasa, novembre 2025.
 - 148 Africa Intelligence, Les nouveaux administrateurs du proto-État de l'AFC-M23, 6 mars 2026, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2026/03/06/les-nouveaux-administrateurs-du-proto-etat-de-l-afc-m23,110673138-ar2> ; Ken Matthyssen et Peer Schouten, RD Congo : les rebelles du M23 veulent obtenir le pouvoir local, pas seulement le contrôle des mines, The Conversation, 24 octobre 2024, <https://theconversation.com/rd-congo-les-rebelles-du-m23-veulent-obtenir-le-pouvoir-local-pas-seulement-le-contrôle-des-mines-242346>.
 - 149 Rédaction Africanews et Malaika Élysée, RDC : le M23 met en place une justice parallèle à Goma avec 378 magistrats, Africanews, 4 novembre 2025, <https://fr.africanews.com/2025/11/04/nord-kivu-le-m23-met-en-place-une-justice-parallele-avec-378-magistrats/> ; Africa Intelligence, Les nouveaux administrateurs du proto-État de l'AFC-M23, 6 mars 2026, <https://www.africaintelligence.fr/afrique-centrale/2026/03/06/les-nouveaux-administrateurs-du-proto-etat-de-l-afc-m23,110673138-ar2>.
 - 150 Blaise Basabose, Nord-Kivu : New Vision Security une nouvelle société privée de gardiennage armé lance ses activités, Kivu Morning Post, 15 juin 2025, <https://kivumorningpost.com/2025/06/15/nord-kivu-new-vision-security-une-nouvelle-societe-privée-de-gardiennage-arme-lance-ses-activites>.
 - 151 Groupe d'étude sur le Congo, Le M23 : une rébellion divisée et bien implantée, Center on International Cooperation, mai 2026, <https://cic.nyu.edu/wp-content/uploads/2026/04/The-M23-A-Fractus-Entrenched-Rebellion-FR-2026-.pdf>.
 - 152 Guillaume de Brier, *The rising spotlight on coltan: Understanding its strategic importance and role in the eastern Congo conflict*, IPIS, 25 mars 2025, <https://ipisresearch.be/weekly-briefing/the-rising-spotlight-on-coltan-understanding-its-strategic-importance-and-role-in-the-eastern-congo-conflict>.
 - 153 Entretien avec un membre du M23, février 2026 ; entretiens avec deux chercheurs basés à Goma, mars 2026.
 - 154 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2024/969, 27 décembre 2024, par. 66, <https://documents.un.org/api/symbol/access?l=fr&s=S%2F2024%2F969&t=pdf>.
 - 155 Entretiens, juillet 2025.
 - 156 Reade Levinson, David Lewis et Sonia Rolley, *Major Rwandan coltan exporter bought smuggled minerals, UN report says*, Reuters, 3 juillet 2025, <https://www.reuters.com/world/africa/major-rwandan-coltan-exporter-bought-smuggled-congolese-minerals-un-report-says-2025-07-03>.
 - 157 Entretiens avec un négociant, un creuseur, un membre de la société civile et un ancien membre de la Coopérative des exploitants artisanaux miniers de Masisi à Rubaya, juillet 2025 ; entretien avec un expert des ressources naturelles en RDC, juillet 2025.
 - 158 Entretiens avec un négociant, un creuseur, un membre de la société civile et un ancien membre de la Coopérative des exploitants artisanaux miniers de Masisi à Rubaya, juillet 2025 ; entretien avec un expert des ressources naturelles en RDC, juillet 2025.

- 159 IPIS, L'Émergence des Wazalendo dans la lutte contre l'AFC/M23 au Nord-Kivu : État des lieux, défis et perspectives, 5 février 2026, <https://ipisresearch.be/fr/publication/lemergence-des-wazalendo-dans-la-lutte-contre-la-fc-m23-au-nord-kivu-etat-des-lieux-defis-et-perspectives/> ; entretiens avec plusieurs acteurs de la société civile basés à Kalehe, avril 2026.
- 160 Entretiens avec cinq membres de la société civile basés à Bukavu et à Uvira, avril 2026.
- 161 Entretiens avec trois membres de la société civile basés à Uvira, avril 2026.
- 162 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2024/969, 27 décembre 2024, par. 58, <https://documents.un.org/api/symbol/access?l=fr&s=S%2F2024%2F969&t=pdf>.
- 163 *Ibid.*
- 164 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2025/446, 3 juillet 2025, par. 110, <https://docs.un.org/fr/S/2025/446> ; Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2024/969, 27 décembre 2024, par. 57, <https://docs.un.org/fr/S/2024/969> ; Reade Levinson, David Lewis et Sonia Rolley, *Major Rwandan coltan exporter bought smuggled minerals, a UN report says*, Reuters, 3 juillet 2025, <https://www.reuters.com/world/africa/major-rwandan-coltan-exporter-bought-smuggled-congolese-minerals-un-report-says-2025-07-03> ; Paul Njie, *More than 200 killed in mine collapse in DR Congo*, BBC, 1er février 2026, <https://www.bbc.com/news/articles/cly381dvnvzo>.
- 165 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2024/969, 27 décembre 2024, par. 64, <https://docs.un.org/fr/S/2024/969> ; Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2025/446, 3 juillet 2025, par. 118, <https://docs.un.org/fr/S/2025/446>.
- 166 La Caisse générale d'épargne du Congo est un établissement financier public que le M23 a cherché à relancer dans les zones placées sous son contrôle afin de fournir des services et de soutenir son administration locale. Entretien avec deux acteurs économiques basés à Goma, avril 2026.
- 167 Entretien avec deux acteurs économiques basés à Goma, avril 2026.
- 168 Entretiens avec un négociant, un creuseur, un membre de la société civile et un ancien membre de la Coopérative des exploitants artisanaux miniers de Masisi à Rubaya, juillet 2025 ; entretien avec un expert des ressources naturelles en RDC, juillet 2025.
- 169 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2024/969, 27 décembre 2024, par. 57, <https://documents.un.org/api/symbol/access?l=fr&s=S%2F2024%2F969&t=pdf>.
- 170 Entretiens avec des acteurs de la société civile et des responsables communautaires, juillet 2025.
- 171 *Ibid.*
- 172 Kivu Morning Post, Sake : Le M23 lance les travaux de construction de 56 kilomètres de route reliant Masisi à Walikale, YouTube, 3 mai 2025, <https://www.youtube.com/watch?v=LHbPvsQbVm0> ; Daniel Michombero/Batubenga, publication sur X, 2 mai 2025, <https://x.com/michombero/status/1918310827310104607>.
- 173 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2025/446, 3 juillet 2025, par. 118, <https://docs.un.org/fr/S/2025/446>.
- 174 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2024/969, 27 décembre 2024, <https://docs.un.org/fr/S/2024/969>.
- 175 Entretien avec deux acteurs économiques basés à Rubaya, avril 2026.
- 176 Global Witness, Qui achète le coltan de contrebande du Rwanda ? Le périple international du coltan de la RDC aux filières électroniques mondiales, 10 juin 2026, <https://globalwitness.org/fr/campaigns/transition-minerals/qui-achete-le-coltan-de-contrebande-du-rwanda-le-periple-international-du-coltan-de-la-rdc-aux-filieres-electroniques-mondiales/> ; Export Genius, *Rwanda coltan export data*, juillet 2025.
- 177 Entretiens avec des acteurs économiques, des journalistes et des chercheurs, Bunia et Kampala, février 2026.
- 178 Musinguzi Blanshe, *What is driving Uganda's gold boom?*, The Africa Report, 3 avril 2026, <https://www.theafricareport.com/412707/who-is-behind-ugandas-gold-boom> ; Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2025/446, 3 juillet 2025, <https://docs.un.org/fr/S/2025/446> ; Africanews, RDC : hausse de la contrebande d'or de l'Ituri vers l'Ouganda, 2 juillet 2026, <https://fr.africanews.com/2026/07/02/rdc-hausse-de-la-contrebande-dor-de-lituri-vers-louganda/>.
- 179 Entretiens avec des acteurs économiques, des journalistes et des chercheurs, Bunia et Kampala, février 2026 ; Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2025/446, 3 juillet 2025, <https://docs.un.org/fr/S/2025/446>.
- 180 Entretiens avec un acteur économique et un officier des FARDC, février 2026.

- 181 Entretiens avec un ancien chef de groupe armé et deux acteurs économiques, Bunia, février 2026.
- 182 Andrew Bagala, Police *arrest UPDF colonel, guards over robbery, kidnap*, Monitor, 9 juin 2025, <https://www.monitor.co.ug/uganda/news/national/police-arrest-updf-colonel-guards-over-robbery-kidnap--5074088>.
- 183 Steven Price, Deanna Donovan et Wil de Jong, *Confronting conflict timber*, dans Wil de Jong, Deanna Donovan et Ken-Ichi Abe (dir.), *Extreme Conflict and Tropical Forests*, Dordrecht: Springer, 2007, https://doi.org/10.1007/978-1-4020-5462-4_7.
- 184 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2024/432, 4 juin 2024, par. 124, <https://docs.un.org/fr/S/2024/432>.
- 185 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2024/432, 4 juin 2024, par. 129, <https://docs.un.org/fr/S/2024/432>.
- 186 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2024/432, 4 juin 2024, par. 128-130, <https://docs.un.org/fr/S/2024/432>.
- 187 Entretiens avec plusieurs acteurs de la société civile basés à Kalehe, avril 2026.
- 188 Tsur7.cd, Parc des Virunga : Les militaires ougandais de l'EAC et le M23 impliqués dans le trafic de l'ivoire, du bois d'œuvre et l'exploitation du calcaire, 26 juillet 2023, <https://7sur7.cd/index.php/2023/07/26/parc-des-virunga-les-militaires-ougandais-de-leac-et-le-m23-impliques-dans-le-traffic-de>.
- 189 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2024/432, 4 juin 2024, par. 131, <https://docs.un.org/fr/S/2024/432>.
- 190 Conseil de sécurité des Nations Unies, Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo, S/2024/432, 4 juin 2024, par. 131-132, <https://docs.un.org/fr/S/2024/432>.
- 191 Tsur7.cd, Parc des Virunga : Les militaires ougandais de l'EAC et le M23 impliqués dans le trafic de l'ivoire, du bois d'œuvre et l'exploitation du calcaire, 26 juillet 2023, <https://7sur7.cd/index.php/2023/07/26/parc-des-virunga-les-militaires-ougandais-de-leac-et-le-m23-impliques-dans-le-traffic-de>.
- 192 Musinguzi Blanshe, *Timber hustling: Lia, a thriving hub for Congolese mahogany trafficked to Uganda, Kenya*, The Africa Report, 3 avril 2024, <https://www.theafricareport.com/341713/timber-hustling-lia-a-thriving-hub-for-congolese-mahogany-trafficked-to-uganda-kenya>.
- 193 Entretien avec un expert du commerce du bois, Kampala, février 2026.
- 194 Une étude menée en 2023 a révélé que 93 % du bois ayant franchi la frontière orientale en 2021 ne disposait pas de permis d'exploitation forestière valides. Silvia Ferrari et Paolo Omar Cerutti, *Timber trade in the eastern Democratic Republic of the Congo (DRC): Effectiveness of timber parks in tackling tax frauds*, International Forestry Review, 25, 2, juin 2023, <https://doi.org/10.1505/146554823837244446>.
- 195 Musinguzi Blanshe, *Timber hustling: Lia, a thriving hub for Congolese mahogany trafficked to Uganda, Kenya*, The Africa Report, 3 avril 2024, <https://www.theafricareport.com/341713/timber-hustling-lia-a-thriving-hub-for-congolese-mahogany-trafficked-to-uganda-kenya>.



**GLOBAL
INITIATIVE**
AGAINST TRANSNATIONAL
ORGANIZED CRIME

The Global Initiative Against Transnational Organized Crime (l'Initiative mondiale contre la criminalité organisée transnationale, GI-TOC) est un réseau mondial de plus de 800 experts à travers le monde. La GI-TOC offre une plateforme pour promouvoir un débat plus approfondi et des approches innovantes comme fondements d'une stratégie mondiale inclusive contre la criminalité organisée.

globalinitiative.net